

CONSEIL MUNICIPAL VILLE DE CORBAS

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
DU 20 AVRIL 2026

L'an deux-mille-vingt-six, le vingt avril, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la salle du Conseil municipal, sous la présidence de M. Benoit ERACLAS.

MONSIEUR LE MAIRE

Bonjour à toutes et à tous. Bienvenue pour ce premier Conseil municipal de cette nouvelle mandature. Nous sommes ravis de voir un public aussi important. Et je salue également toutes les personnes qui sont sur YouTube qui ne peuvent pas se déplacer et qui peuvent suivre à distance ce premier Conseil municipal.

Alors, nous avons installé la salle par usage protocolaire, donc l'emplacement des élus est fixé par usage protocolaire. Donc, j'ai appris que les élus d'opposition, vous aviez pris le parti de changer de place. Je vais vous demander de reprendre les places et donc je vais faire une interruption de séance de cinq minutes le temps que les élus d'opposition puissent reprendre la place qui était prévue initialement par usage protocolaire, en vous remerciant.

Hors micro

MONSIEUR LE MAIRE

Donc, on fait une interruption de séance de cinq minutes le temps que les élus de l'opposition reprennent leur place.

MADAME SOUADE KACI

Monsieur le Maire, on avait demandé avant de changer et je crois que ça avait été aussi une demande de l'opposition de pouvoir rester, et ça, ça avait été dit dès le départ ensemble.

MONSIEUR LE MAIRE

Donc je...

Hors micro

MONSIEUR LE MAIRE

Donc... Excusez-moi. Aujourd'hui, le premier Conseil municipal, effectivement, le placement est libre et on vous avait proposé effectivement de se mélanger par esprit d'inclusion. Vous aviez refusé. Maintenant, on n'est plus dans le premier Conseil municipal, on est dans un ordre protocolaire, donc un protocole d'usage qui fait qu'effectivement, eh bien, la disposition de la salle était faite de ce chemin-là... de cette façon-là.

Donc, je réitère ma demande, s'il vous plaît, de vous placer dans un ordre protocolaire et donc de reprendre les places, puisque vous avez fait la demande, mais manifestement pas à moi. Et jusqu'à

preuve du contraire, vous êtes bien au courant de la chose puisque vous avez été élus pendant dix-huit ans, la police de l'Assemblée, c'est bien moi. Donc, on peut commencer le premier Conseil municipal de cette façon-là. Ça n'augure pas beaucoup de choses bien pour l'avenir, donc je vais renouveler encore une fois ma demande, je vous demande de retrouver vos places qui étaient prévues de façon protocolaire. Je vous en remercie.

MADAME LAURENCE MOULIN

Monsieur le Maire, si je peux avoir la parole. Il n'y a rien d'écrit dans le règlement intérieur de la Ville – d'ailleurs, le règlement, il n'est plus forcément très actif qu'il faut en refaire un – sur le positionnement des élus et leurs sièges. Et s'il y avait un protocole, il aurait été bien de nous le communiquer avant la séance de ce soir pour qu'on puisse en prendre connaissance.

MONSIEUR LE MAIRE

Madame, on ne va pas polémiquer. Le protocole, ce n'est pas lié à un règlement intérieur, c'est quelque chose de national, c'est un protocole d'usage. Donc, je vais le redemander une quatrième fois, je vous demande juste de reprendre vos places dans le protocole d'usage. Il n'y a rien de... de problématique à ça, ça se passe dans tous les Conseils municipaux de France.

Hors micro

MONSIEUR LE MAIRE

Donc, je confirme, j'interromps la première séance au bout de cinq minutes. Merci aux élus locaux d'opposition. Et je vous demande encore une fois, donc il est 19h33, j'interromps la séance pour cinq minutes le temps qu'ils reprennent place. Merci.

Suspension de séance de 5 min

MADAME NATHALIE MOREAU

Nous changeons de place pour que le Conseil puisse se dérouler, mais par contre, nous allons appeler Monsieur le Préfet, il aura un courrier signalant que vous nous obligez à changer de place

Reprise de séance

MONSIEUR LE MAIRE

Bien, nous allons pouvoir reprendre maintenant que le protocole d'usage est en place. Je vais demander à Nolan de faire l'appel. Merci, Nolan.

MONSIEUR NOLAN BRISOIRE

Bonjour à tous.

Présents :	Benoit ERACLAS, Sandra GAUSSUIN-PISKULA, Lilian MORINON, Emilie GOURIN, Sébastien GILLE, Liliane SINACOLA, Alexandre DIOT, Suzelle OEUF, Alexis LEBEDINSKY, Stéphanie MARTIN, Guy PENDARIES, Gilles BARRET, Michel COMOLI, Danièle DIGONNET, Jacques GAILLARD, Patricia BLANCHEFLEUR, Nathalie BRIDET, Stéphanie RACLET, Zubeyde YAGBASAN, Shuaib SOBRATEE, Valérie ROMERO, Guillaume BOUCHARLAT, Jérémie BRICOUT, Laurie LA MARCA, Nolan BRISOIRE, Nathalie MOREAU, Souade KACI, Laurence MOULIN, Eric MAILLET, Vivien GATCHUESI FEGUENG, Ingrid GREFFET.
Excusé/pouvoir :	Angèle CHEGUILLAUME, Sandra NONY DARTIGUES
Absent :	

Secrétaires de séance :	de Nolan BRISOIRE (pour la majorité) Ingrid GREFFET (pour l'opposition).
-------------------------	---

Je vous remercie.

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

MONSIEUR LE MAIRE

Merci, Nolan.

Je vous propose qu'on désigne les secrétaires de séance. Pour l'opposition, y a-t-il un candidat ?

Hors micro

MONSIEUR LE MAIRE

Ingrid GREFFET. Et pour la majorité, ce sera Nolan BRISOIRE. Très bien. Merci.

1- COMPTE-RENDU DE DÉLÉGATION

MONSIEUR LE MAIRE

Nous avons ce soir sept rapports – six plus le compte-rendu de délégation – à voir ensemble. Je vous propose tout de suite de passer donc au compte-rendu de délégation. Il y avait un certain nombre de

questions et de remarques que je vais me permettre de lire.

Ville-2026DC045 : Marché de fourniture et de livraison de fleurs. Nous constatons que ce marché a été confié pour 600 € hors taxes à la société POMMEROL/VENIFLEURS. Ce fleuriste est basé à Vénissieux, pourquoi ne pas avoir fait intervenir des fleuristes corbasiens ?

Alors, ma réponse, elle est assez simple, cet acte de gestion a été fait le 12 mars 2026, avant notre arrivée. Je comprends cette interrogation et je me pose tout à fait honnêtement la même question. Mais aujourd'hui et pour quelques semaines encore, la collectivité fonctionne avec des contraintes héritées. Il faut – et je le souhaite – en effet, d'abord, faire travailler nos commerces locaux sur des petites sommes comme ici, c'est possible. Et donc, ça fera partie de notre volonté politique de le faire autant que faire se peut.

Deuxième question. Ville 2026DC031, avenant 02 lot 06, travaux de construction de l'espace sportif Millat. Il est affiché dans ce compte-rendu de gestion un surcoût de 11 072 €, soit 17,53 % du montant initial.

Je vais faire d'une pierre deux coups. Il y a un autre rapport, le Ville_2026DC035 du 17 février, marché 2505TRP, rénovation énergétique du centre culturel municipal Le Polaris lot 6, avenant 1, rénovation énergétique avec un surcoût cette fois-ci de 25 045,52 €, soit 12 % du montant initial en plus.

La question qui m'a été posée : nous constatons qu'il y a eu des surcoûts pour un montant total pour ces postes de plus de 36 000 €, à quoi correspondent ces surcoûts ? Les marchés publics ne servent-ils pas à bloquer les prix et à éviter ce type de surcoût ?

Alors, également, sur cet acte de gestion, cet acte de gestion a été fait le 11 février 2026 et le 17 février 2026, avant notre arrivée, il s'agit effectivement de l'héritage qu'on devra assumer de l'ancienne majorité. Ces surcoûts, voilà, je l'ai dit, sont le fruit de la gestion. Je n'ai malheureusement à date pas plus d'explications à vous fournir, mais nous continuons à découvrir les dossiers et à s'en affranchir. Effectivement, ça aura un impact sur d'autres investissements qui auraient pu être faits à la place de ces surcoûts.

Voilà pour les questions du compte-rendu de gestion.

Le conseil municipal prend acte

2- POUVOIRS DU MAIRE – DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

MONSIEUR LE MAIRE

Je vous propose qu'on passe au rapport n° 2, aux pouvoirs du maire. Ce conseil, ça va être beaucoup moi qui vais prendre la parole puisque les arrêtés de délégation ne sont pas encore en vigueur. Après, je laisserai avec volontiers la parole aux personnes du Conseil municipal.

Ce rapport n° 2, il a quoi pour objectif ? De montrer grâce à l'article... alors, je vais vous donner quelques notions techniques, vous m'en excuserez, mais je vais essayer de faire preuve un maximum de pédagogie.

L'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales autorise le Conseil municipal à déléguer au maire et pour la durée de son mandat un certain nombre de missions qui pourraient et qui sont normalement de la compétence du Conseil municipal.

Cette délégation, elle a pour principal objectif de simplifier et d'accélérer la gestion de nombreuses affaires. Elle est habituelle dans tous les Conseils municipaux en France et bien évidemment, elle est encadrée. Elle est soumise aux dispositions d'un certain nombre d'articles. Je vous en cite un, le L 2122-23 du CGCT et évidemment, le maire devra rendre compte au Conseil municipal, à chacune de ces réunions, des décisions prises en application de cette délégation. C'est ce que nous venons de faire juste avant avec le compte-rendu de gestion.

Dans la délibération, beaucoup de choses sont... sont dites. Les décisions prises en application de cette délibération peuvent être signées par un adjoint ou un conseiller municipal agissant par délégation du maire dans les conditions fixées de l'article 2122-18 du CGCT ou par délégation de signature aux agents communaux dans les conditions fixées à un autre article du CGCT qui est inscrit dans la délibération. Voilà.

Évidemment, toutes les décisions prises dans le cadre de cette délégation sont soumises aux mêmes règles de publicité, de contrôle et d'approbation que celles applicables aux délibérations portant sur les mêmes objets.

Alors, dans la délibération, l'ensemble des élus a reçu un certain nombre de choses. Il y a 30 points. Je vais vous épargner la lecture de ces 30 points. Les élus l'ont eu. Voilà pour l'explication. Je crois qu'il y avait une intervention de l'opposition.

MADAME LAURENCE MOULIN

Oui, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs, d'abord, je souhaite revenir sur le début de la séance parce que je trouve ça inadmissible d'apprendre aujourd'hui que nous avons un autre placement par rapport au dernier Conseil. D'autant plus que nous avons une réunion de préparation tous les deux, Monsieur ERACLAS, vendredi soir et à aucun moment vous m'avez informé d'un protocole, à aucun moment on m'avait informé des interventions. J'étais la seule à donner les interventions de notre groupe, donc je trouve que ça manque beaucoup de transparence.

Maintenant, je vais faire ma... mon intervention. Nous souhaitons tout d'abord rassurer les Corbasiens sur le périmètre géographique de la ville de Corbas, il n'a pas changé. Nous sommes rassurés de voir que dans le texte qui nous est... le texte de ce soir qui a été modifié par rapport à celui que nous avons reçu début avril, euh puisque notre groupe n'aurait jamais voté pour la délibération proposée dans le premier jet, puisque c'était donner tout pouvoir au Maire de Mions. La fusion ne faisait pas partie de votre programme, il me semble, mais ouf, il ne devait s'agir que d'un copier-coller malencontreux rectifié ce soir.

La délibération qui nous est présentée aujourd'hui vise à accorder au maire une délégation générale d'un certain nombre de compétences du Conseil municipal comme vous l'avez évoqué. Ce type de délégation est prévu par la loi et peut, lorsqu'il est bien encadré, permettre une gestion plus fluide et réactive des affaires communales. Cependant, cette délégation n'est pas un simple acte technique, elle pose une question essentielle, celle de l'équilibre entre efficacité administrative et contrôle démocratique. En effet, en transférant une partie de nos compétences, nous devons nous assurer que le périmètre de cette délégation est clairement défini, qu'il reste proportionné aux besoins réels de gestion d'une ville comme Corbas et surtout, qu'il s'accompagne d'une information régulière et transparente du Conseil municipal.

Je souhaite insister sur plusieurs points de vigilance.

Premièrement, la nécessité d'un droit de regard du Conseil sur les décisions prises dans le cas de cette délégation.

Deuxièmement, l'importance de limiter cette délégation aux actes de gestion courante sans empiéter sur les décisions structurantes qui relèvent pleinement du débat démocratique auquel nous sommes tous attachés ici.

Troisièmement, la possibilité pour notre assemblée de réexaminer à tout moment cette délégation si les conditions de son exercice ne nous semblent pas satisfaisantes.

En résumé, il ne s'agit pas de remettre en cause le principe de la délégation, mais de veiller à ce qu'elle reste un outil au service du Conseil municipal et non à un affaiblissement de son rôle. Gouverner plus vite, ce n'est pas forcément gouverner mieux, surtout, si cela se fait avec moins de transparence et moins de contrôle. Quand la délégation est trop large, trop globale, elle banalise le fait que les décisions importantes puissent être prises sans passage devant cette assemblée.

Nous souhaitons faire des remarques sur le texte présenté ce soir. Nous estimons que certains articles empêcheront la transparence et le débat public sur des sujets qui doivent être discutés en Conseil municipal par respect des Corbasiens.

Aussi, ce soir, nous vous proposons un amendement afin de modifier deux articles sur les 30 proposés. Vous conviendrez que nous ne faisons pas une obstruction systématique puisque nous ne modifions que deux articles, mais nous ne pouvons pas vous laisser carte blanche sur tout et vous permettre d'avoir plus de pouvoir que tous les anciens maires de Corbas. Les Corbasiens méritent un débat public et que les sujets ne relevant pas de la gestion courante soient exposés en Conseil municipal.

Notre amendement, que je fais passer ici – je te remercie Nathalie – va porter sur deux points.

Premièrement, nous sommes étonnés de voir un article sur le droit de préemption puisqu'il s'agit de la prérogative de la Métropole de Lyon. Quand bien même, vous – Monsieur ERACLAS – souhaiteriez avoir cette prérogative. Nous ne souhaitons pas que ce droit de préemption soit effectué sans que le sujet ou le projet soit présenté en Conseil municipal. L'ancienne municipalité et toutes celles d'avant n'avaient jamais demandé cette prérogative. Pourquoi vouloir empêcher tout débat public sur les projets soumis à préemption ? Que souhaitez-vous cacher ?

Nous demandons que cette transparence perdure, les Corbasiens le méritent. Nous savons bien que vos voix vous permettront de passer en nombre, mais par respect pour les Corbasiens très sensibles au projet d'urbanisme, nous vous demandons de mettre un montant maximum à partir duquel vous n'aurez pas les pleins pouvoirs, mais devrez avoir le vote du Conseil. Nous ne nous opposons pas, nous proposons un montant maximum.

Aussi, nous proposons que ce montant soit de 150 000 €. L'article 15 sera modifié de la façon que vous pouvez... Je vais peut-être éviter la lecture. Enfin, si... peut-être, pour l'enregistrement, je vais quand même le lire : « *D'exercer, au nom de la Commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues aux articles L 211-2 à L 211-2-3 ou au premier alinéa de l'article L 213-3 de ce même code* ». Et pour les biens – et c'est là que nous faisons une modification – en rajoutant « dont le prix de vente est strictement inférieur à 150 000 € », montant indiqué dans la déclaration d'intention d'aliéner toutes taxes comprises, commissions comprises.

Nous souhaitons également que l'article 30 soit supprimé. Cet article propose d'autoriser les mandats spéciaux que les membres du Conseil municipal peuvent être amenés à exercer dans le cadre de leurs fonctions ainsi que le remboursement des frais afférents prévus à l'article L 2123-18 du présent code. Nous trouvons inadmissible qu'après six ans à devoir se justifier sur les quelques déplacements par an effectués, vous vous octroyiez le droit de ne pas venir en Conseil présenter tout projet de déplacement ou de remboursement de frais. Le budget de la Ville, c'est de l'argent public, c'est l'impôt des contribuables, vous leur devez des comptes.

Par conséquent, le groupe « Vivons Corbas » refuse que ces dépenses, pour des élus de la majorité ou de l'opposition, se fassent sans débat public. Depuis 20 ans, cette transparence nous a guidés, elle nous a honorés. Alors, pourquoi aujourd'hui vouloir ne pas mettre au débat ce type de dépense ? Nous ne sommes pas sur de la gestion quotidienne des services, mais bien d'avantages et de remboursements octroyés à des élus. La transparence, l'exemplarité est primordiale.

Aussi, afin de lever tout doute et dans un souci de démocratie à Corbas, nous vous demandons de soumettre au vote cet amendement comprenant deux modifications de la délibération et démontrant ainsi votre bonne volonté à être transparent et ne pas permettre de confusion dans la tête des Corbasiens entre gestion de la Ville et avantages personnels. D'autant qu'ayant la majorité, tout vote que vous proposeriez – c'est vrai – sur ces sujets sera voté, alors, pourquoi ne pas le soumettre au vote et aux yeux de tous, Monsieur le Maire ?

Nous vous remercions.

MONSIEUR LE MAIRE

Très bien. Merci, Madame MOULIN.

Plusieurs commentaires sur votre intervention. Tout d'abord, il est intéressant de savoir que vous aviez finalement bien reçu les documents lors du dernier Conseil municipal puisque vous en avez fait référence malgré ce que vous avez laissé sous-entendre sur les réseaux sociaux. La première des choses, c'est qu'effectivement, c'est de la gestion courante et donc on va être anémié complètement avec ce qu'il s'est passé précédemment. Le fait de pouvoir réexaminer cette délégation, c'est écrit dans la délibération. Euh...

Et donc, j'en viens maintenant à votre proposition d'amendement, juste une petite remarque, les propositions d'amendement doivent être déposées en début de séance. On va l'analyser, mais je vous demande pour la prochaine fois, ça doit être annoncé dès le début de la séance.

MADAME LAURENCE MOULIN

C'est écrit « en séance » dans le règlement intérieur et la réglementation donc, on peut le donner à tout moment de la délibération lors du Conseil municipal.

MONSIEUR LE MAIRE

Madame, si vous pouviez juste éviter de m'interrompre, je vais juste terminer ma phrase.

Donc, je disais avant que vous m'interrompiez : les amendements, on va analyser évidemment votre amendement. Je réitère ma demande qu'un amendement devrait être déposé en début de séance, petit 1. Et puis, puisque vous me faisiez la remarque au début de votre intervention que nous nous sommes vus vendredi, c'est exact. Et vous me faisiez le reproche déguisé de ne pas vous avoir parlé de cette disposition dans la salle. Je remarque que vendredi, vous n'aviez pas non plus parlé de cet amendement. Néanmoins, encore une fois, on va l'analyser. Donc, je vais faire une intervention de 15 minutes pour nous permettre d'analyser cet amendement... une interruption de séance de 15 minutes pour analyser cet amendement.

Je vous remercie.

Suspension de séance de 15 min

MONSIEUR LE MAIRE

Bien, je crois qu'il est l'heure, c'est 15 minutes d'interruption.

Tout d'abord, merci d'avoir proposé ces amendements, on est ravi. On était dans l'opposition, on en a fait un certain nombre pendant six ans. Donc, merci pour ces amendements.

Notez tout de même que sur cette mandature, nous avons décidé de ne pas les rejeter en bloc par principe, mais que nous, pour chaque amendement que vous déposerez, soit vous nous les donnez au dernier moment et donc dans ce cas-là, on prendra une interruption de séance à chaque amendement déposé pour pouvoir analyser vos amendements ; qu'après, c'est à vous de choisir, soit vous nous les donnez en amont quand on se voit le vendredi, soit, eh bien, effectivement, messieurs-dames, ça dure un petit peu de temps parce que ça nécessite, un amendement de ce type-là, un certain degré d'analyse ou en tout cas de concertation. C'est ce que donc nous avons fait pendant ce quart d'heure d'interruption de séance.

Et donc, dans votre amendement proposé, il y a deux volets, si je puis dire. Un premier volet, en ce qui concerne le droit de préemption, et donc vous nous proposez de ne pas donner délégation au maire sur ce sujet en rappelant – et vous avez raison – que c'est une compétence de la Métropole. C'est vrai. Pour autant, je note quand même une... Vous nous faites la remarque, mais vous considérez qu'il faut

continuer quand même à le mettre dans le compte-rendu et dans cette délibération. Donc, là, il y a un aspect un petit peu d'incohérence, que vous reprochez, mais que vous remettez aussitôt dans cette délibération. Ça, c'est sur la forme.

Sur le fond, écoutez, pas de problème en fait. On est assez ouvert à faire en sorte que ces... euh... que ces droits de préemption puissent être discutés. On n'a rien à cacher sur ce sujet-là. Par contre, le montant de 150 000 €, aujourd'hui, ça correspond *grosso modo* à une cave à Corbas. Donc, on va faire une proposition très concrète sur ce point et de se dire qu'on s'engage à retravailler cette partie de la délibération, qu'on remettra ça, cette partie-là, lors d'une mise à jour d'une prochaine délibération pour prendre en compte cette remarque euh et pour ajuster la délibération.

Voilà pour le premier volet de votre amendement.

Sur le deuxième volet de votre amendement, c'est sur les mandats spéciaux. Donc, qu'est-ce que c'est, messieurs-dames, les mandats spéciaux ? C'est le fait de dire que dans le cadre de notre mandature, nous allons avoir besoin de nous déplacer. Sur le mandat précédent, il y a eu bon nombre de déplacements et il y avait exactement la même chose, c'est-à-dire donner la possibilité aux élus de pouvoir se déplacer sans avoir préalablement demandé l'autorisation au Conseil municipal de pouvoir se déplacer dans le cadre de leurs fonctions. Nous avons voté exactement la même chose.

Bon, ce qui est important de comprendre, c'est que ce n'est pas parce qu'on a cette possibilité de se déplacer qu'il n'y a pas de transparence dans ces déplacements. Tous les frais qui sont liés à ces déplacements seront bien évidemment notés dans le compte-rendu de gestion public. Et comme nous le demandions sous le mandat précédent et donc nous nous engageons naturellement à le faire. Il y aura pour tout déplacement un compte-rendu et le coût qui sera évidemment reporté dans le compte-rendu de gestion. Il s'agit tout simplement de dire tout haut et d'expliquer tout haut ce qui s'est toujours fait tout bas.

Donc, par rapport à cet amendement, en état, il y a déjà un 1, il n'est pas séparé. 2, on ne peut pas l'accepter et j'ai fait deux engagements très clairs ce soir, le fait de revoir la partie sur les amendements et sur la deuxième partie, je viens de m'en expliquer. Donc, je vais mettre cet amendement au vote en état avec ces engagements.

Donc, je vous invite à voter. Qui est contre cet amendement ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Très bien. Merci.

Amendement rejeté

On peut donc reprendre le cours de cette soirée. Nous en étions donc aux pouvoirs du maire. Il est temps maintenant de lire la fin de délibération.

Et donc, en conséquence, il est proposé au Conseil municipal :

- de dire que les décisions prises par le maire en vertu de l'article L 2122-22 sont soumises aux mêmes règles que celles qui sont applicables aux délibérations des Conseils municipaux portant sur les mêmes objets ;
- de dire que les décisions prises par délégation dans le cadre de la présente délibération pourront être signées par tous les adjoints au maire ou les conseillers municipaux agissant par délégation du maire ou dans l'ordre du tableau dans les conditions fixées aux articles L 2122-17 et 18 du CGCT, ainsi que par tout agent bénéficiant d'une délégation de signature en application de l'article L 2122-19 du CGCT ;
- de dire que M. le Maire doit rendre compte de ses décisions à chacune des réunions du Conseil municipal, c'est ce que je vous ai expliqué ;
- et de rappeler que le Conseil municipal peut toujours mettre fin à la délégation comme l'opposition l'a demandé.

Voilà. Je vais passer au vote. Qui est pour cette délibération ? Qui s'abstient ? Qui est contre ? Merci.

Délibération adoptée à l'unanimité

Abstention : Nathalie MOREAU, Souade KACI, Laurence MOULIN, Eric MAILLET, Sandra NONY DARTIGUES, Vivien GATCHUESI FEGUENG, Ingrid GREFFET

3- TAUX DES INDEMNITÉS DE FONCTION DES ÉLUS – MAIRE, ADJOINTS ET CONSEILLERS DÉLÉGUÉS

MONSIEUR LE MAIRE

Je vous propose maintenant de passer au deuxième point... au troisième point – pardon – de ce Conseil municipal. Il s'agit maintenant de parler des taux des indemnités de fonction des élus. Je vais essayer de faire preuve de pédagogie aussi là-dessus.

Vous dire que – et je l'annonce – ces montants seront publiés sur Facebook et sur nos pages. Parce qu'on se doit de transparence là-dessus, donc dans les prochains jours, ils seront évidemment mis sur Facebook. C'est votre argent et donc c'est normal que vous soyez au courant. Comment cette indemnité est calculée ?

Sans aller trop dans la technique, mais il y a une valeur de l'indice brut terminal qui est figée par – on va dire – l'État d'une façon large. Et suite à cet indice, en fonction des strates de la population, eh bien, le maire ou les adjoints peuvent avoir un certain pourcentage de cet indice. C'est ce qu'on explique dans la délibération, un maire peut aller jusqu'à 67,6 % du montant de cet indice brut terminal. Les adjoints peuvent être indemnisés à hauteur de 28,6 % de cet indice terminal. Et puis, ça nous donne une enveloppe à... à répartir au sein des élus du Conseil municipal. Cette enveloppe, au sein de ce Conseil municipal, elle est de 13 300 € par mois – je parle en brut – pour l'ensemble des élus du Conseil municipal.

Dans cette répartition des indemnités, les obligations, c'est de rester en dessous de ce seuil de 67,6 % pour le maire et ce seuil de 28,6 % pour les adjoints. Dans notre Conseil municipal, il y a neuf adjoints. Il n'y a pas d'obligation ni d'indemniser les délégués ni les conseillers municipaux. Nous avons pris le parti au sein de la majorité sur ce mandat d'indemniser l'intégralité des conseillers municipaux, qu'il soit délégué ou conseiller municipal de majorité ainsi que conseiller municipal de l'opposition. Pour être simple, ça ne se fait pas, peu. En tout cas, pas sur le mandat précédent. Nous avons choisi de le faire et ce qui ne s'est jamais fait.

Hum... voilà ce que je voulais vous dire. Donc, encore une fois ces montants seront publiés dans les prochains jours en toute transparence pour l'intégralité des Corbasiens.

Il y a deux interventions à ce sujet. La première intervention de l'opposition.

Monsieur MAILLET.

MONSIEUR ERIC MAILLET

Oui, bonsoir à tous. Bonsoir, Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les élus, Mesdames et Messieurs.

Alors, je me permettais juste une petite précision par rapport à ce qui a été dit avant. Je fais partie des personnes qui n'avaient pas reçu les convocations pour le 1^{er} avril, donc voilà, dont acte. Et effectivement dans le règlement intérieur du Conseil municipal, il est bien noté que les amendements peuvent se donner en séance, mais je pense que vous le ferez évoluer en fonction.

Donc, s'agissant de cette délibération sur les taux des indemnités, alors excusez-moi, je ne suis pas très mobile. Alors, à la lecture de ce rapport, nous souhaitons soulever deux points qui nous apparaissent essentiels pour la transparence et l'éthique de notre assemblée.

Premièrement, sur le renoncement aux principes de sobriété. Monsieur le Maire, nous nous souvenons des critiques acerbes que vous nous formuliez alors que vous siégiez dans l'opposition sur le montant des indemnités des adjoints qui s'élevait alors à 746 €, on va dire, à 2 centimes près. Vous jugiez alors ces sommes excessives dans votre gazette appelée à l'époque « *Le Mag* » distribuée dans toutes les boîtes aux lettres. Vous affichiez ostensiblement ces montants comme s'ils n'étaient pas mérités. Pourtant, nous constatons aujourd'hui dans ce rapport que vous proposez de fixer l'indemnité de vos adjoints à 950 € et quelques centimes bruts mensuels. Cela représente tout de même une augmentation de 27 %, oui, 27 % par rapport à ce montant donc il y a six ans en arrière. Bien que vous ayez choisi de réduire l'indemnité des conseillers municipaux délégués, qui sont également bien plus nombreux qu'au mandat précédent, le montant final reste bien supérieur à celui du mandat précédent.

Il est regrettable de constater que la sobriété que vous exigiez alors ne semble plus être une priorité à ce jour. L'enveloppe annuelle accordée au global pour l'ensemble des élus est ainsi augmentée de 15 000 € par an, soit, sur le mandat, 90 000 €, ce qui... pour faire des rapports, 90 ans de subventions au Comité pour nos anciens ou encore 110 ans de subventions pour...

Hors micro

MONSIEUR ERIC MAILLET

Mais si. Sur le jardin du Haut ou d'APECo. Voilà, juste pour donner un rapport.

Et sur le sujet, alors, effectivement, vous innovez sur le sujet de l'indemnité pour les conseillers d'opposition que nous sommes. Donc, effectivement, ce point donc c'est le deuxième point que je voulais aborder. Vous proposer de verser à l'ensemble des conseillers municipaux, y compris d'opposition, la somme de 30,01 € mensuel brut. Nous découvrons cette disposition effectivement à la réception des documents de séance sans en avoir parlé ensemble au préalable. Si cette mesure vise à indemniser les membres de votre majorité, nous tenons à clarifier la position qui est la nôtre, en tant qu'élus d'opposition, nous refusons officiellement cette indemnité. En tant qu'élus d'opposition, nous tenons à conserver une totale indépendance et une pleine liberté de parole.

Ainsi, nous demandons que les sommes qui nous sont destinées – donc en gros, 360 € par an et par conseiller municipal délégué – ne soient pas simplement économisées par la Ville, mais qu'elles puissent être versées à des associations corbasiennes que nous désignerions chaque année, étant entendu que ces sommes ne devront pas permettre de baisser ladite subvention à chacune de ces associations annuelles, mais venir en sus. Nous souhaitons privilégier que chaque élu d'opposition puisse désigner lui-même l'association bénéficiaire de sa quote-part. L'engagement au service des Corbasiens est pour nous un acte de conviction qui ne nécessite pas cette gratification de votre part.

Ainsi, je suis désolé, nous allons de nouveau vous proposer un amendement en ce sens. Je pense qu'il est plus simple. J'espère que vous en conviendrez. Aussi, nous vous proposons un amendement... je laisse Mme MOULIN distribuer. Ainsi, nous vous proposons un amendement au texte proposé ce soir en retirant les indemnités prévues aux sept élus d'opposition et en intégrant un versement aux subventions suivantes au titre de 2026 :

Mme Souade KACI souhaite que son indemnité soit versée à l'association Y'CAN Foundation, nouvelle association, dont le siège est à Corbas et qui mène des actions solidaires auprès d'enfants atteints par le cancer.

Moi-même, je souhaite que mon indemnité soit versée à l'association VML (Vaincre les maladies lysosomales).

Mme MOULIN souhaite que son indemnité soit versée au Comité de jumelage.

Mme MOREAU souhaite que son indemnité soit versée au Comité pour nos anciens.

Mme GREFFET souhaite que son indemnité soit versée à l'association Chat-Manne.

M. GATCHUESI FEGUENG souhaite que son indemnité soit versée à Corbas Solidarités.

Et Mme NONY DARTIGUES, absente ce jour, souhaite que son indemnité soit versée à Corbas'Elles.

Voilà. Donc, en substance, cela – l'amendement qui vous est distribué – va en ce sens. Donc, je résume

que les indemnités qui nous sont dévolues puissent être redistribuées à des associations et qu'on puisse changer annuellement quelles sont ces associations destinataires. Merci.

MONSIEUR LE MAIRE

Très bien, merci. J'interromps la séance pour 15 minutes pour l'analyse de cet amendement. Il est 20h20. Merci.

Suspension de séance de 15 min

MONSIEUR LE MAIRE

Bien, nous allons reprendre. Merci encore une fois pour cet amendement. Plusieurs points suite à votre proposition et vos propos.

La première des choses, c'est que vous avez annoncé des choses qui ne sont pas tout à fait exactes ou en tout cas tournées d'une certaine façon qu'on pourrait le méseprendre. Vous avez annoncé que l'enveloppe augmentait de 20 % par rapport à l'enveloppe précédente. Je rappelle aux personnes qui nous écoutent, et c'est ce que j'ai expliqué en début de délibération, que cette enveloppe, elle est calculée sur un indice et que cet indice, évidemment, il évolue. Et donc, on a suivi exactement la même règle que ce qui avait été fait il y a six ans. Nous nous sommes calés sur l'indice et le taux maximal de la même manière que ce que vous aviez voté il y a six ans.

Alors, aujourd'hui, il y a 20 % en termes de nombre... de chiffre au total qui est lié purement et simplement à l'évolution de l'indice et qui est d'ailleurs calé sur l'inflation. Donc, il n'y a pas d'augmentation. On pourrait laisser sous-entendre avec votre approche que *grosso modo*, on a choisi de voter une enveloppe beaucoup plus importante entre le mandat dernier... Non, on a mis exactement la même règle qui est le taux autorisé par l'État, la même règle que celle que vous aviez passée. Donc, ce point de vue là, ce que vous avez raconté, tourné de la façon dont vous avez voulu le tourner, est inexact ou en tout cas manque un certain nombre d'informations que je donne maintenant à l'Assemblée.

Le deuxième des choses, c'est que vous proposez de faire un don aux associations. Bon, bravo. Je dois vous avouer que nous aussi, nous y pensons. Néanmoins, un don aux associations, c'est quelque chose de privé, d'individuel. Et donc, nous, on pense que c'est quelque chose qui doit se faire avec beaucoup d'humilité. C'est quelque chose dont on ne se doit pas de se prévaloir pour marketer son... son poste d'élu, c'est quelque chose qui doit se faire de façon anonyme. Euh... et donc, c'est en tout cas notre décision quand on sera amené à le faire de le faire de façon anonyme ou si on va décider de le communiquer, bon, on le communiquera. Mais ça, c'est à la charge et au regard de chacun en fonction de ses valeurs personnelles.

Et puis, le troisième point, qui est peut-être, là, en dehors des valeurs, mais qui est très factuel, c'est que législativement, ce que vous proposez, ce n'est pas possible. Ce n'est pas possible. Au sein d'une assemblée, d'un Conseil municipal, il y a un devoir d'égalité entre les élus. Ah, donc dire « lui, il a des indemnités et lui il n'en a pas », législativement, ce n'est pas possible.

Et le dernier point, qui n'est pas non plus possible dans votre amendement, donc je vous invite la prochaine fois à le retravailler un petit peu ou nous en parler en avant, c'est que la Commune ne peut

pas se substituer. Elle est là pour faire des subventions, mais elle ne peut pas faire des dons, c'est du format de subventions. Donc, ce que vous avez proposé, j'ai envie de dire, d'un point de vue moral, super, et on y est plutôt aligné avec vous, mais d'un point de vue pur et dur législatif, dans le cadre de la gestion d'une ville – et vous auriez pu le savoir – ce n'est pas possible.

Donc, je vais procéder maintenant au vote de cet amendement qui est malheureusement impossible et je vous invite, d'un point de vue personnel, à faire les dons aux associations que vous voulez de façon équilibrée ou en tout cas comme vous, vous voulez le faire à titre individuel. Voilà.

Je vous propose de passer au vote. Qui est contre cet amendement ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Très bien.

Amendement rejeté

Je vous propose donc qu'on continue de débattre sur cette intervention sur ce taux. On en était donc au taux d'indemnité, hein.

Il y a une intervention... deux interventions. Une intervention, d'abord, de M. Sébastien GILLE.

MONSIEUR SÉBASTIEN GILLE

Bonsoir à tous.

Monsieur le Maire, chers collègues élus, chères Corbasiennes, chers Corbasiens, cette délibération sur les indemnités de fonction est significative, car elle traduit très clairement la manière dont notre majorité conçoit la dynamique et l'engagement de chacun au sein de notre Conseil municipal. Finalement, la manière de répartir l'enveloppe globale est loin d'être une surprise pour ceux qui nous ont suivis pendant la campagne, puisque Benoit ERACLAS l'a dit et répété, nous souhaitons une politique municipale transparente, inclusive, sans dogmatisme. Malheureusement, c'est mal parti.

Je souhaite apporter une précision, une indemnité... et surtout aussi pour les gens qui nous écoutent, une indemnité, ce n'est pas une rémunération, c'est un défraiement qui reconnaît le temps, l'énergie et l'investissement que chacun consacre au service des habitants souvent en plus de son activité professionnelle. Le choix de ne pas limiter l'indemnisation au maire et à ses adjoints et d'inclure d'indemniser l'ensemble des 33 élus, majorité comme opposition, est clairement nouveau et pour moi, force de respect.

Monsieur le Maire, malgré une fonction extrêmement exigeante et un engagement quotidien très important – et croyez-moi, je peux en témoigner sur les premiers jours passés –, vous avez fait le choix, après concertation collective, de ne pas percevoir une indemnité maximale à laquelle vous pouviez prétendre, en diminuant votre indemnité de près de 10 %. Chapeau ! C'est un choix clair, un choix politique, un choix bienveillant qui mérite le respect de tous autour de cette table.

Les neuf adjoints nommés lors du Conseil municipal d'installation du 21 mars ont également suivi cette ligne de conduite sans réserve ni hésitation ; parce que nous avons fait à vos côtés le choix d'un

collectif... le choix – pardon – collectif d'un fonctionnement plus ouvert et plus équilibré ; parce que nous avons fait avec vous le choix de nommer neuf conseillers délégués afin de mobiliser les compétences de chacun au sein des différentes délégations.

Ce choix répond à une réalité. L'action municipale est de plus en plus complexe et nécessite un travail de fond, un suivi fin des dossiers au plus près des habitants. Il permet de mieux structurer, mieux répartir et mieux suivre les politiques publiques, parce qu'enfin, nous avons souhaité envoyer un message politique fort, celui de reconnaître l'engagement de l'ensemble des élus, y compris ceux de l'opposition. Je l'avais dit lors de ma première intervention. Donc, je suis un peu déçu finalement. Et cela en dépit de la manière dont les conseillers d'opposition ont pu être traités lors des mandats précédents.

Je me permets de le rappeler, car lorsque je lis certaines prises de parole récentes sur « Vivons Corbas », je constate que la mémoire peut parfois être sélective : absence d'adresse mail pendant tout le dernier mandat pour les élus d'opposition ; élus d'opposition non filmés ; un accès limité à certains dossiers ; des conditions d'exercice contraintes. Eh bien, aujourd'hui, nous, on fait un choix très clairement différent et je vous l'avais dit, les élus d'opposition sont considérés avec égard. Ils sont filmés pendant leur intervention au Conseil municipal dans un objectif de démocratie vivante. Ils disposent d'une adresse mail – ça, vous l'avez souligné, donc je vous en remercie – de la Ville de Corbas. Le contraire était ubuesque, parce qu'utiliser son adresse mail personnelle dans le cadre de son mandat, c'est juste pas normal.

Concrètement, sept élus d'opposition bénéficieront d'une indemnité. En effet, tout à votre honneur d'en faire ce que vous avez envie d'en faire et les conseillers municipaux et élus, de notre côté, le feront également. Oui, c'est nouveau, oui, c'est un choix assumé, et oui, c'est notre vision : reconnaître l'engagement de chacun quelles que soient ses convictions politiques. C'est un véritable geste d'ouverture qui traduit notre conception du débat démocratique local respectueux, pluraliste et reconnaissant le rôle et le travail de chacun.

Aujourd'hui, nous faisons le choix de la transparence, du respect et de la reconnaissance de tous les élus.

En résumé, cette délibération traduit un équilibre, un maire et des adjoints qui réduisent leur indemnité, une volonté de mieux organiser le travail municipal avec neuf délégués et un engagement à faire vivre une démocratie locale plus ouverte. Je vous remercie.

MONSIEUR LE MAIRE

Merci, Monsieur GILLE. Intervention de M. Lilian MORINON.

MONSIEUR LILIAN MORINON

Merci, Monsieur le Maire.

Alors, je voulais simplement faire un retour par rapport au Conseil municipal d'installation où Monsieur MAILLET, vous m'avez interpellé sur une intervention faite lors du premier Conseil municipal d'installation lorsque vous étiez dans la majorité et que j'étais avec quelques-uns de mes collègues, dans l'opposition et non indemnisé, donc bénévole. Je vais rétablir quelques faits puisque ça a donné suite à quelques

interrogations.

En mars 2020, lors de ce Conseil municipal d'installation, c'était un contexte un peu inédit puisque c'était le covid et que le pays était à l'arrêt et que le confinement suspendait l'action publique locale, qui figeait les initiatives. Il paralysait complètement les collectivités et vous savez, il y a eu les élections au mois de mars et le deuxième tour... le premier tour au mois de mars et le deuxième tour au mois de juin. Donc, il y a eu quasiment un mois et demi deux mois où il y a rien qui a pu être fait. Et dans ces circonstances exceptionnelles, j'avais rappelé à l'époque que certaines communes avaient fait un choix de décence et d'élégance. Elles avaient... enfin, les élus de ces communes avaient reversé tout ou partie des indemnités pendant cette période euh à des associations plutôt caritatives ou liées à la santé et j'avais proposé que la majorité, qui touchait alors des indemnités et pas l'opposition, puisse faire de même. Et vous aviez choisi à l'époque de ne pas le faire. C'est cela et seulement ça que je rappelais.

Mais aujourd'hui, nous ne sommes plus en 2020, nous ne sommes plus confinés, nous ne sommes plus dans l'exception, nous sommes dans l'exercice plein de nos responsabilités et depuis le premier jour nous sommes au travail, au travail dès l'élection, au travail même avant que... que nous soyons élus. Quand bien même les conditions de transmission des dossiers n'aient pas été toujours réunies, car il faut le dire clairement, la continuité républicaine, mesdames, messieurs, n'a pas été vraiment assurée comme elles auraient dû l'être par votre équipe sortante. Le premier Conseil municipal n'a été que partiellement organisé, alors qu'il vous appartenait d'en garantir la tenue complète. Et la transmission des dossiers n'a reposé que sur l'initiative de deux anciens élus que je tiens à saluer pour leur sens des responsabilités et leur fair-play.

Nous avons donc repris sans filet, nous le faisons, nous auditons, nous trions, nous faisons face aux urgences que vous auriez dû anticiper et nous agissons. Et à ce jour, nous venons de le voter ou nous allons le voter dans quelques instants, nous n'avons perçu aucune indemnité.

Et à titre personnel, Monsieur MAILLET, j'ai fait le choix que j'assume, c'est celui de donner un sens à cet engagement au-delà de la fonction elle-même et je soutiendrai des causes qui me dépassent, notamment la préservation de notre patrimoine mémoriel et la biodiversité. C'est une conception tout à fait personnelle de l'action publique qui ne se contente pas d'exercer un mandat, mais qui vise à l'honorer pleinement et au service de tous. Je vous remercie.

MONSIEUR LE MAIRE

Merci pour ces interventions et ces clarifications. Nous allons donc passer au vote de ce rapport n° 3 concernant le taux des indemnités.

Je vous demande de voter. Qui est pour ce rapport ? Qui s'abstient ? Qui est contre ? Très bien. Donc, il est voté avec sept votes contre.

Délibération adoptée à la majorité

4- SITIV – DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS COMMUNAUX

MONSIEUR LE MAIRE

Nous allons au rapport n° 4. Il s'agit maintenant de désigner les délégués communaux au SITIV.

Le SITIV, qu'est-ce que c'est ? La Commune a délégué sa compétence informatique au Syndicat intercommunal des technologies de l'information pour les villes (SITIV). Le SITIV, c'est un syndicat de communes qui pratique la mutualisation de ses experts et ses applications informatiques. C'est notamment le SITIV... grâce au SITIV qu'on envoie les convocations pour le Conseil municipal et donc vous avez vu où je veux en venir, il y a eu quelques difficultés ces derniers jours, que ça soit lorsque la majorité était tenue d'organiser un Conseil municipal au mois de mars ou effectivement début avril, aujourd'hui, c'est a priori rentré dans l'ordre sur ce point.

Conformément aux statuts du SITIV, le comité syndical est composé de délégués élus par les assemblées délibérantes des communes membres, dont nous faisons partie. Chaque commune est représentée au sein du comité par deux délégués titulaires et deux délégués suppléants. Il s'agit, ce soir, donc d'élire ces délégués.

J'ajoute que lors de la réunion de préparation avec l'opposition, il a été d'accord... nous nous sommes mis d'accord pour voter à main levée et non... Vous confirmez, merci. Et donc, nous allons... Il a été aussi proposé de faire liste commune. Alors, nous avons proposé un poste qui a été refusé, donc nous avons proposé, il me semble, deux listes. C'est bien ça ? Vous avez une liste pour l'opposition ?

MADAME LAURENCE MOULIN

Alors, en titulaires, Eric MAILLET et Vivien GATCHUESI, et en suppléantes, Ingrid GREFFET et moi-même.

MONSIEUR LE MAIRE

Très bien, merci. La majorité présentera une autre liste. En titulaires, moi-même et M. Lilian MORINON, et en suppléants, Jérémie BRICOUT et Guy PENDARIES.

Avant de passer au vote, il y a deux interventions. Une première intervention de l'opposition, je vous en prie.

MONSIEUR ERIC MAILLET

Monsieur le Maire, effectivement, comme vous l'avez dit, une place de suppléant nous a été proposée pour faire liste commune. Nous regrettons cette décision que vous avez prise concernant cette représentation pour la Commune au SITIV. En effet, refuser d'accorder... nous avons demandé effectivement un siège de titulaire, puisqu'il y a deux sièges de titulaires, refuser d'accorder un siège de titulaire à notre groupe relève davantage d'un positionnement politique plus que d'une logique d'intérêt général et c'est précisément cela que nous regrettons.

Toujours à une main, excusez-moi.

Le SITIV n'est pas une instance anodine, vous l'avez très bien représenté et je vous en remercie. C'est un outil structurant avec des enjeux multiples et complexes :

- des enjeux financiers, d'abord, avec la nécessaire maîtrise entre budget mutualisé et budget individualisé. Croyez-moi, c'est quelque chose de très compliqué à gérer ;
- des enjeux techniques ensuite liés à la connaissance fine des logiciels métiers et des outils numériques au service des agents et des usagers ;
- des enjeux économiques, enfin, pour garantir l'efficacité et la pertinence des choix engagés.

Ces sujets ne s'improvisent pas, ils nécessitent de l'expérience, de la disponibilité et une véritable compréhension des dossiers. À ce titre, la candidature de titulaire, qui aurait pu être la mienne, représentait une réelle plus-value pour Corbas de par simplement mon expérience de deux mandats consécutifs où j'ai pu, auprès de l'ancien maire, représenter la Ville. Cette expertise aurait été utile non pour politiser les débats, mais au contraire, pour les éclairer.

En effet, même si je suis de l'opposition maintenant, dorénavant, la majorité du SITIV est désormais largement de votre sensibilité politique. Accorder un siège de titulaire à un élu de notre groupe d'opposition ne va en rien perturber cette gouvernance. Ça aurait été simplement permis d'enrichir les échanges, d'améliorer la compréhension des dossiers et d'assurer une présence active notamment en journée.

Au fond, cette décision donne le sentiment que le dogmatisme politique a pris le pas sur la recherche de compétence et d'efficacité. Et c'est regrettable, car ce n'est pas votre position qui est pénalisée, au final, c'est bien la Commune de Corbas qui se prive d'une expérience utile sur des sujets aussi stratégiques, une expérience de 12 ans que j'aurais pu mettre à votre service, bénévolement évidemment.

Nous pensons qu'au-delà des clivages, l'intérêt de la Ville aurait pu primer. Ici, ce n'est malheureusement pas le choix qui semble avoir été fait. Je vous remercie.

MONSIEUR LE MAIRE

Très bien. Monsieur MORINON.

MONSIEUR LILIAN MORINON

Merci, Monsieur le Maire. Alors, effectivement, Monsieur MAILLET, je suis très content que vous ayez reconnu qu'on vous a proposé une place de suppléant, parce que pour des raisons de continuité et de cohérence, nous aurions vraiment apprécié que vous rejoigniez la liste, parce que vous étiez effectivement élu au SITIV lors de la précédente mandature et qu'on vous proposait justement de venir travailler dans un esprit d'ouverture. Donc...

Hors micro

MONSIEUR LILIAN MORINON

Donc, c'était une ouverture sincère et qui était basée en plus sur votre compétence, parce que vous êtes un professionnel de l'informatique, je le sais, à qui nous avons offert cette possibilité. Et malheureusement, cette offre qui n'a pas trouvé écho au sein du groupe d'opposition, nous en prenons acte. Nous le regrettons, je le regrette. Et c'est plutôt votre posture qui est dogmatique que la nôtre, qui était une posture d'ouverture. Je vous remercie.

MONSIEUR LE MAIRE

Très bien. Merci, Monsieur MORINON.

J'ajoute que quand on a quatre postes, la logique qui est une logique républicaine, c'est une logique à la proportionnelle et donc, nous avons appliqué les règles de la proportionnalité. C'était tout le sens de cette liste unique que vous nous avez proposé, que vous avez refusé. Vous vous privez de cette ouverture, c'est votre choix, ce n'est pas le nôtre. La main tendue était de notre part, vous avez choisi de garder le poing fermé, c'est votre choix.

Je vous propose maintenant qu'on arrive donc à voter ces listes. Donc, on va désigner cela à main levée. Qui est pour la liste de la majorité ? Merci. Pour la liste de l'opposition ? Sept votes pour la liste de l'opposition et le reste pour la majorité.

Les élus qui siégeront au SITIV seront donc, pas cette liste unique, mais les élus de la majorité.

Délibération adoptée à la majorité

5- SIGERLY – DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS COMMUNAUX

MONSIEUR LE MAIRE

Nous en venons au rapport n° 5, le rapport du SIGERLy. De la même manière, dans le même ordre d'idées, la Commune adhère au syndicat de gestion des énergies de la Région lyonnaise, donc le SIGERLy, depuis le 1^{er} janvier 2017.

Le statut du SIGERLy prévoit que les conseillers municipaux désignent en leur sein un délégué titulaire et un délégué suppléant. Suite au renouvellement donc de ce Conseil municipal, il convient de désigner les délégués communaux qui représenteront la collectivité au sein de SIGERLy.

De la même manière, lors de la réunion de préparation, il a été accordé qu'on vote à main levée. Il n'y a pas de questions.

Il y avait une intervention de l'opposition.

MONSIEUR VIVIEN GATCHUESI FEGUENG

Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les élus, Mesdames et Messieurs, c'est vrai que dans la continuité de ce qui a été dit par mon collègue, Eric MAILLET, donc la main a été tendue une fois de plus et vous l'avez refusé. La délibération qui nous est présentée aujourd'hui n'est pas anodine. Elle ne porte pas seulement sur une désignation, elle engage la manière dont notre commune est représentée au sein d'une instance stratégique.

Le SIGERLy joue un rôle central dans la conduite de la transition énergétique à l'échelle locale. Il permet de mutualiser les moyens, d'apporter une expertise technique aux communes et de porter des projets concrets comme nous l'avons vu à Corbas avec l'éclairage public et le développement du photovoltaïque. Mais justement parce que cette instance est importante, sa gouvernance doit être exemplaire. Elle repose historiquement sur un principe simple : associer différentes sensibilités politiques pour garantir un équilibre, enrichir les débats et représenter au mieux l'ensemble des habitants.

Ce principe n'est pas théorique, il est pragmatique. Dans un espace de coopération comme le SIGERLy, la diversité des points de vue renforce la qualité des décisions et la légitimité des positions portées. Ce principe a été porté et présenté pendant plusieurs mandats par des présidents, Pierre ABADIE et Eric PEREZ, de bords politiques différents dans l'intérêt des différentes communes adhérentes.

En désignant uniquement des représentants issus de votre majorité, vous faites le choix de ne pas respecter votre discours sur la nécessité d'avoir une opposition constructive et par conséquent, nous tendre la main. Vous affirmez ainsi une logique de majorité là où une logique de représentation pluraliste serait plus conforme à l'intérêt de notre commune et cela pose un problème simple : comment prétendre porter la voix de tous les Corbasiens si toutes les sensibilités ne sont pas associées ?

Par votre décision aujourd'hui, vous donnez le sentiment d'inscrire dans votre mandat... d'inscrire votre mandat dans une logique partisane au détriment de l'intérêt de toutes les Corbasiennes et de tous les Corbasiens. Nous pensons, pour notre part, que sur ces sujets, l'exigence doit être différente, plus ouverte, plus collective, plus fidèle à la diversité démocratique que vous n'avez pas... que vous n'avez de cesse de rappeler depuis plusieurs années. C'est pourquoi nous ne pouvons pas soutenir cette délibération. Merci.

MONSIEUR LE MAIRE

Très bien, merci.

Pour répondre, encore une fois, la liste d'union vous a été proposée, vous l'avez refusée. Il y a un intérêt évident dans SIGERLy, je vous rassure, les personnes que nous avons proposées sont parfaitement compétentes. Et c'est une liste – je le rappelle – que nous avons construite d'expérience et d'expertise et donc, les gens qui y siégeront ont toute la connaissance qui va bien sur ce sujet.

Prises de parole en même temps

MONSIEUR LE MAIRE

Je suis en train... je suis juste en train de parler Monsieur FEGUENG GATCHUESI. Je vais vous

redonner la parole, mais juste si je peux terminer ma phrase. Je peux y aller ? Merci, Monsieur GATCHUESI.

Donc, j'étais en train de dire, avant que vous m'interrompiez, que nous avons effectivement, comme vous, proposé, mais des listes d'union. Enfin, pardon, comme vous... vous nous les avez refusées ces listes d'union, nous... nous proposons du coup deux listes et vous, vous affranchissez et vous vous mettez de côté. On ne peut rien y faire pour vous, mais en tout cas, les propositions ont été là, elles sont concrètes. On aurait pu prendre des compétences, que ça soit au SIGERLy ou au SITIV voté précédemment, vous avez fait le choix inverse d'être dans cette... cette position-là.

Donc, il n'y aura pas de liste commune. Donc, pour la majorité, nous proposons en tant que titulaire monsieur Jacques GAILLARD et en tant que suppléant M. Shuaib SOBRATEE. Quelles sont les... la liste proposée par l'opposition ?

MADAME LAURENCE MOULIN

Je... Alors, ce sera Vivien GATCHUESI et Ingrid GREFFET. Je précise simplement que lors de la réunion des préside-... la réunion de préparation, vous m'avez refusé le poste de suppléant sur cette délibération, Monsieur ERACLAS et vous me l'avez même écrit dans un compte-rendu qui m'a été adressé. La majorité ne souhaitait pas nous accorder le poste de suppléant que nous aurions accepté.

MONSIEUR LE MAIRE

Très bien. Merci.

Je vous propose de passer au vote. Donc qui est pour la liste de la majorité ? Qui est pour la liste de l'opposition ? Très bien. Sept votes pour l'opposition. Merci.

Délibération adoptée à la majorité

6- FIXATION DES MODALITÉS D'ATTRIBUTION ET DE VERSEMENT D'INDEMNITÉS DES FRAIS DE REPRÉSENTATION AU MAIRE POUR LA DURÉE DU MANDAT

MONSIEUR LE MAIRE

Nous passons au rapport n° 6, frais de représentation. Il y aura un certain nombre d'interventions.

Ici, il s'agit en fait d'officialiser des pratiques qui ne l'étaient pas jusqu'ici. Euh... il est possible de mettre en place des indemnités qui sont destinées à couvrir des frais de représentation engagés dans l'exercice des fonctions. Ces frais et ces indemnités ont pour unique objet de prendre en charge les dépenses engagées par le maire et lui seul dans le cadre de ses missions et dans l'intérêt exclusif de la Commune.

Dans la délibération, il y a un certain nombre de verrous. Euh... et donc elle sera évidemment rendue publique, n'importe qui pourra la lire. Et... l'idée, c'est de pouvoir répondre à un besoin réel qui ne constitue pas évidemment un complément déguisé aux indemnités de fonction ou un avantage

personnel.

Et je veux être clair, cette délibération ne crée ni avantages personnels ni dépenses incontrôlées. L'idée de cette délibération, c'est de fixer un plafond, un plafond maximal et ça exclut explicitement toute dépense privée comme l'habillement. Il n'est pas question, comme le parti socialiste dans la région parisienne, d'aller refaire sa garde-robe. Et elle garantit une traçabilité complète. Et je m'y engage évidemment et ça sera dans le budget, toute dépense fera l'objet d'un compte-rendu annuel de dépenses de représentation.

Je vais quand même lire les dépenses qui sont exclues du champ de cette indemnité, c'est écrit très clairement dedans et il y a des gens qui vont contrôler ça de façon – j'en suis sûr – très précise : les dépenses à caractère personnel et privé, les frais engagés sans lien direct avec une mission de représentation officielle et les frais d'habillement.

Très concrètement, Mesdames et Messieurs, si on reçoit un député, si on reçoit Mme la présidente de la Métropole de Lyon – comme nous avons pu faire pendant la campagne – eh bien, oui, à Corbas, il faut qu'on puisse les recevoir dignement et que ça se fasse en toute transparence budgétaire. Ce qui n'était pas le cas jusqu'ici puisque toutes ces dépenses-là étaient mises dans des lignes budgétaires séparées et en tout cas, au milieu de tout un tas de dépenses différentes.

Voilà pour les explications. Il y a... il n'y avait pas de question, il y a une intervention de l'opposition.

MADAME SOUADE KACI

Bonsoir. M. le Maire, Mesdames et Messieurs les élus, nous souhaitons intervenir sur cette délibération avec une grande clarté politique, l'indemnité de représentation du maire n'est pas une obligation, c'est un choix. Et ce choix dit quelque chose de la manière dont on conçoit l'usage de l'argent public. Dans cette commune, jusqu'ici, ce dispositif n'existait pas. Cela n'a pas empêché le maire, Alain VIOLLET, d'exercer pleinement ses fonctions de représentation. C'est donc bien une nouvelle... une création nouvelle et non une nécessité.

Sur le montant, 4 000 € par an, nous considérons qu'il s'agit d'un niveau élevé au regard des pratiques observées ailleurs. Permettez-moi de donner un ordre de grandeur concret. Dans une grande ville comme Lyon qui compte plus de 500 000 habitants, l'enveloppe des frais de représentation est de l'ordre de 3 000 € par an et son utilisation réelle est très inférieure à ce plafond puisque le maire de Lyon a utilisé que 4 000 € sur les six années de mandat. Autrement dit, une collectivité d'une tout autre échelle fonctionne avec des montants comparables, voire inférieurs, à ceux que vous nous proposez ici.

Dans notre commune, 4 000 € par an représentent une somme significative au regard de nos politiques locales. Pour le dire autrement, cela correspond à plusieurs années de financement d'actions associatives essentielles, comme soit 12 années d'organisation du téléthon ou bien 24 ans de subventions accordées au Comité pour nos anciens. La question est donc simple : est-ce là la priorité ?

Mais au-delà des comparaisons, c'est surtout une question de cohérence. Dans le même temps, les Corbasiens font face à une pression forte sur leur pouvoir d'achat : carburant, énergie, alimentation. Pour beaucoup de familles, chaque euro compte, chaque plein de carburant représente une contrainte réelle du quotidien. Dans ce contexte, la question n'est pas juridique, elle est politique : quelle priorité fixez-

vous ? Et que signifie pour vous une collectivité, d'ouvrir une enveloppe de 4 000 € par an pour des frais de représentation quand les associations locales doivent compter, elles, chaque subvention au centime près ou que les collectivités elles-mêmes doivent faire preuve de rigueur budgétaire ?

Ce choix interroge. Il interroge d'autant plus qu'il s'agit dans une logique de dépenses qui n'a pas été justifiée par un besoin nouveau ou démontré. Nous faisons donc face à une décision qui n'est pas technique, mais bien une orientation politique claire, celle des priorités budgétaires.

Pour notre part, nous considérons qu'en période de tension sur le pouvoir d'achat, l'exigence première devait être celle de la sobriété et de l'exemplaire... l'exempla- ... exemplarité. Nous pensons qu'il est possible d'assurer les dépenses de représentation autrement, soit par une prise en charge directe et transparente par la Commune, soit par un encadrement beaucoup plus strict et limité.

Cependant, dans un esprit constructif, nous proposons un amendement visant à réduire significativement le montant de cette indemnité à 1 000 €, afin de la rendre plus conforme aux pratiques raisonnables et au contexte actuel. Je laisse Laurence MOULIN distribuer le... cet amendement.

La somme de 1 000 € donc est proposée en comparaison de la pratique dans les autres villes, communes. Par exemple, la Ville de Bron, 41 000 habitants, et de même coloration politique que votre équipe, a accordé à son maire une indemnité de 4 000 €. Corbas a un peu plus de 11 000 habitants, nous proposons donc 1 000 €. Et c'est pour ça en l'état et sans prise en compte de notre amendement, nous voterons contre cette délibération. Je vous en remercie.

MONSIEUR LE MAIRE

Très bien, merci. Il est 21h07, je suspends la séance pour 15 minutes.

Suspension de séance de 15 min

MONSIEUR LE MAIRE

Bien, nous allons reprendre. Nous avons analysé évidemment votre amendement avec attention. Juste reprendre quelques aspects de la délibération pour clarifier à quoi servent ces dépenses, parce que c'est vrai, je suis revenu sur ce qui n'était pas permis, mais je suis passé rapidement, dans la délibération, sur ce qui était pris en compte. Et donc, je vais vous lire ce qu'il y a dans la libération :

« Seules sont prises en charge les dépenses suivantes engagées dans le cadre des fonctions municipales : les frais de réception liés à l'accueil de délégations ou de partenaires institutionnels ; les dépenses afférentes aux cérémonies officielles et commémorations ; les frais de protocole engagés lors d'un... lors d'événements communaux ; et les dépenses strictement nécessaires aux relations publiques de la Commune. »

Sont expressément exclus du champ de cette indemnité – je vais le redire – les dépenses à caractère personnel ou privé, les frais engagés sans lien direct avec une mission de représentation officielle et les frais d'habillement.

Dans vos propos, Mesdames et Messieurs de l'opposition, vous laissez sous-entendre que cette délibération servirait à une caisse noire.

Hors micro

MONSIEUR LE MAIRE

Une caisse noire, par définition, n'est ni votée ni encadrée. Et ici, ce qu'on propose ce soir, c'est l'inverse. La dépense, elle est autorisée par une débat... délibération – pardon – publique. Toutes les dépenses seront justifiées par des pièces comptables et contrôlées par les comptables publics et elles s'inscrivent, comme je l'ai dit, dans des règles de compatibilité publique locale... de comptabilité – pardon – publique locale. Vous laissez sous-entendre que ça n'existait pas à Corbas avant.

Alors, de deux choses l'une, soit ça n'existait pas et vous ne receviez personne pour faire briller Corbas, soit ça existait – ce que je crois – et c'était masqué dans des lignes budgétaires sans aucune transparence. Ce soir, ce qu'on décide collectivement, c'est d'augmenter cette transparence et de la plafonner.

Vous nous avez interpellés sur le montant excessif, c'est 4 000 € pour une commune de 12 000 habitants.

Première remarque, quelle est la cohérence entre une ville de 500 000 habitants, de 12 000, de 20 000 ou quoi que ce soit ? Ça veut dire que si on est à 12 000 habitants et quelqu'un du niveau national, un élu qui vient potentiellement nous apporter des subventions, parce qu'on n'a que 12 000 habitants, on n'a que 1 000 €, il faut l'inviter au fast-food ? C'est ça que vous proposez ? Bah non, on ne trouve pas ça logique.

Après, comment était fixé ce montant de 4 000 € ? Eh bien, c'est assez simple, vous avez regardé les villes voisines. Nous, on a fait un peu plus large, on a regardé les villes au niveau national, de la même strate parce qu'on peut aller chercher des villes de strates différentes, ça n'aurait aucun sens. On a été chercher les villes de même strate. En moyenne, au niveau national, on a trouvé que ces frais de représentation, c'était de l'ordre de 8 à 10 000 € avec plein de choses inclus dedans. On a décidé de diviser par deux ce montant et donc je le répète, c'est un plafond, pas une dépense automatique. Euh... Et puis, encore une fois, sans plafond, il n'y a pas de limite formelle et puis il n'y en avait pas jusqu'ici puisque c'était masqué au sein de vos lignes budgétaires. Nous, nous en fixons une.

Pourquoi maintenant ? Pourquoi maintenant ? Eh bien, parce que c'est le début de mandat et donc il faut clarifier les choses et on vous doit ça, chers Corbasiens, sur « comment on va articuler ça ». On veut que Corbas rayonne. Et pour cela, il faut qu'on puisse inviter des gens, des gens qui ont aussi potentiellement un attrait pour la ville, mais qui ne la connaissent pas et qui sont prêts à venir subventionner des projets importants. Et c'est ce qui arrivera, je peux vous l'annoncer ce soir. Donc, jeudi, nous aurons le plaisir d'accueillir le conseiller spécial de la Région qui viendra voir nos futurs projets qu'on a mis dans notre projet et qui viendra constater par lui-même, analyser le projet qu'on vous a décrit pendant la campagne, pour pouvoir venir nous apporter son aide comme il l'a promis pendant la campagne. Donc, voilà, ça sert à ça. Et oui, je suis désolé, jeudi, je vais avoir du mal à inviter cette personne qui va potentiellement lâcher ou nous subventionner à hauteur de plusieurs milliers d'euros, je l'espère, en tout cas, un maximum pour la Ville de Corbas, de l'inviter au fast-food.

Donc, je crois qu'il est sain de formaliser ce qui existe dans beaucoup de villes et c'est ce que nous faisons ce soir. S'il s'agit de transparence et également, on doit le dire parce que... de sécurité juridique, oui, parce que masquer ces frais de représentation au milieu... Alors, vous avez parlé de Lyon et de M. DOUCET qui a dépensé – je ne sais plus combien vous avez dit – 300 500 €. 3 000 € ?

Hors micro

MONSIEUR LE MAIRE

Bon, pour une ville, 500... Bon, moi, je le dis, ce ne sera pas pour m'acheter de costumes. C'est pas... c'est pas possible, donc voilà, c'est peut-être une différence avec M. le maire... l'ancien maire de Lyon.

MONSIEUR VIVIEN GATCHUESI FEGUENG

Pour inviter M. WAUQUIEZ, c'est vrai que c'est pertinent effectivement en fait, avec ces repas...

MONSIEUR LE MAIRE

Enfin, vous n'avez pas la parole, Monsieur GATCHUESI. Vous voulez intervenir... vous voulez intervenir ou est-ce que vous voulez... est-ce que vous voulez m'interrompre ? Je vous donne la parole juste après si vous voulez. Est-ce que je peux juste terminer mon propos ? Ça ne vous dérange pas ? C'est bon ? Merci.

Hors micro

MONSIEUR LE MAIRE

Je continue dans les explications. Enfin, c'est important qu'on prenne le temps. Il y aura un contrôle réel, donc toutes les factures, évidemment, elles seront dans la même chose... dans le même ordre que quand on part en déplacement, eh bien, on a des tickets, etc. Euh... voilà.

Je crois que la polémique, et vous venez encore de le montrer en essayant d'amener ça sur les repas de M. WAUQUIEZ, on peut parler. Et je trouve que, en toute transparence, peu importe les repas de M. WAUQUIEZ, les costumes... les costumes... les costumes de... Merci de m'interrompre encore, Monsieur. Juste je vais essayer de terminer ma phrase et après, promis, je vous donne la parole.

Hors micro

MONSIEUR LE MAIRE

OK ? Euh... Donc, je disais que ça soit pour les costumes du parti socialiste, etc., ce n'est pas l'objet là. L'objet, c'est qu'on puisse inviter des gens et ne pas les accueillir au fast-food et les accueillir dignement parce que ces gens-là, demain, ils seront importants pour Corbas, pour venir subventionner nos projets qu'on a prévus. Il est là. Et de donner de la transparence qui n'a jamais été faite jusqu'ici. Voilà.

Donc, je vous propose... Monsieur GATCHUESI, est-ce que vous voulez reprendre la parole ?

MONSIEUR VIVIEN GATCHUESI FEGUENG

Je veux bien, Monsieur le Maire.

MONSIEUR LE MAIRE

Allez-y.

MONSIEUR VIVIEN GATCHUESI FEGUENG

Je pense que vous avez en fait une mémoire très sélective, Monsieur le Maire, parce que lors du précédent mandat, vous n'arrêtez pas justement d'interrompre en fait les débats dans cette enceinte... dans cet hémicycle. Donc, je pense que c'est une habitude en fait. Donc, vous avez... vous n'avez eu de cesse d'interrompre M. le Maire.

Vous, vous avez convoqué tout à l'heure M. WAUQUIEZ pour expliquer justement... justifier la nécessité de pouvoir définir des frais de... de représentation. Nous, nous estimons que ces frais n'ont jamais été... n'ont jamais été – je veux dire – l'objet d'un quelconque débat justement dans cette enceinte. Et pour nous, il est hors de question que vous puissiez justement les proposer en l'état sans pour autant en discuter avec l'ensemble des élus que nous sommes. Donc, nous souhaitons avoir un débat plus démocratique pour pouvoir justement... avoir justement un fléchage très précis des deniers de la collectivité.

MONSIEUR LE MAIRE

Donc, je vais vous répondre. Alors, déjà, je ne convoque pas M. WAUQUIEZ. Je n'ai pas encore ce pouvoir-là. Je l'ai invité, il a répondu à notre invitation. C'est écrit aussi dans la délibération, on s'engage à vous montrer le montant des dépenses, ce qui n'était pas le cas auparavant.

Sur ce qui est des interruptions, c'est vrai, vous m'interrompez, parce qu'on avait beau interrompre et jamais on ne nous redonnait la parole, ce que je viens de faire.

Je vous propose de mettre au vote cet amendement. Qui est contre cet amendement ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Sept votes pour. Merci.

Amendement rejeté

Nous continuons sur... le dernier rapport.

Hors micro

MONSIEUR LE MAIRE

Pardon. Oui, pardon, excusez-moi, il faut faire voter maintenant la délibération.

Et donc, en conséquence, il est proposé au Conseil municipal :

- de mettre en place une indemnité de représentation au maire pour la durée du mandat ;
- de fixer un montant maximum de 4 000 € annuel pour la durée du mandat ;
- de conditionner le versement de l'indemnité à la production de pièces justificatives... de pièces justificatives des dépenses engagées ou de la facture si elle est établie au nom de la Commune et que celle-ci en assure le paiement en direct ;
- de dire que les dépenses sont inscrites au chapitre 65, fonction 031, compte 65316 du budget principal.

Je vous demande de passer au vote. Qui est pour cette délibération ? Qui s'abstient ? Qui est contre ? Sept votes contre de l'opposition. Je vous remercie.

Délibération adoptée à la majorité

7- REMBOURSEMENT DES FRAIS DE GARDE D'ENFANTS OU D'ASSISTANCE AUX PERSONNES DÉPENDANTES AUX MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL DANS LE CADRE DE L'EXERCICE DE LEURS FONCTIONS

MONSIEUR LE MAIRE

Nous allons passer au rapport n° 7, frais de garde d'enfants et d'assistance. Il y aura plusieurs interventions.

Cette délibération vise à mettre au vote des remboursements de frais de garde d'enfants ou d'assistance aux personnes dépendantes du membre du Conseil municipal. Ça veut dire quoi ? Ça veut dire qu'on souhaite que la Commune de Corbas soit exemplaire en matière d'inclusion, d'égalité entre les sexes et de lutte contre les discriminations. Et force est de constater que très souvent, les femmes et certaines personnes en situation de charge familiale n'exercent pas de mandat du fait de ces contraintes liées soit à la garde d'enfants, soit à l'accompagnement de proches dépendants ou à d'autres responsabilités familiales.

Et on considère qu'il faut mettre en place des mesures qui permettent le plein exercice du mandat municipal pour tous, pour tous, dans le respect de principes d'égalité de la démocratie locale. Or, certains élus peuvent avoir à supporter ces frais spécifiques qui sont – je le redis – la garde d'enfants, l'assistance à un proche dépendant, du fait de leur participation à un certain nombre de réunions liées au mandat.

Et donc, on propose dans cette délibération d'encadrer les remboursements afin de garantir leur régularité, leur proportionnalité et leur transparence.

Les modalités de remboursement des frais de garde s'adressent à des enfants de moins de 16 ans ou pour des personnes qui sont assistantes aux personnes âgées, handicapées ou à celles qui ont besoin

d'une aide personnelle à leur domicile.

Les frais de garde d'enfants ou d'assistance peuvent être remboursés pendant le temps nécessaire pour se rendre et participer à un certain nombre d'événements : les Conseils municipaux, les réunions de commissions, les réunions des assemblées délibérantes. Voilà, tout ce qui est réunion officielle, encore une fois, c'est public.

Les modalités de remboursement sont :

Les frais doivent être présentés sous forme d'un état de frais précisant la nature des prestations, sa durée et son coût, et justifiés sur facture.

Le remboursement est plafonné au SMIC.

Les enfants doivent être âgés de moins de 16 ans, je l'ai dit.

Pour les remboursements liés aux assistantes... à une assistante, une attestation de la situation de dépendance des personnes assistées est nécessaire. Le remboursement doit être limité au reste à charge réel de l'élu. Ce qui veut dire que c'est après déduction de tout être perçu, la CAF, etc., afin d'éviter tout double financement et respecter le principe de subsidiarité.

Voilà. J'espère qu'avec cette délibération, on ne constatera pas, comme sur le mandat précédent, une adjointe maman... une élue – pardon – maman conseillère qui élevait seule ses enfants, qui avait dû partir au milieu d'un Conseil municipal parce qu'elle n'avait pas de possibilité pour garder ses enfants.

Il y a donc deux interventions. Une intervention de l'opposition.

MADAME INGRID GREFFET

Mesdames, Messieurs, au nom des sept élus du groupe d'opposition, nous souhaitons exprimer notre étonnement face à la présentation de cette délibération relative au remboursement des frais de garde d'enfants ou d'assistance aux personnes dépendantes. Nous comprenons bien l'objectif affiché : permettre à chacun d'exercer pleinement son mandat et favoriser l'accès aux responsabilités publiques. Cet objectif est légitime et nous y sommes attachés. Cependant, plusieurs points de ce rapport appellent, selon nous, des éclaircissements et des ajustements.

Tout d'abord, nous souhaitons revenir sur la manière dont la question est présentée dans le rapport, qui évoque principalement les femmes comme étant empêchées d'exercer un mandat en raison de contraintes familiales. Nous pensons qu'une telle formulation peut être réductrice, stigmatisante et ne correspond pas pleinement à l'esprit d'égalité et de parité que nous partageons tous. Aujourd'hui, les difficultés liées à la garde d'enfants ou à l'accompagnement d'un proche concernent l'ensemble des parents et des aidants, et en particulier les parents isolés. Une approche plus inclusive nous semblerait donc plus adaptée et plus conforme à la réalité des familles d'aujourd'hui.

Ensuite, nous souhaitons rappeler que ces remboursements seront financés par le budget communal,

c'est-à-dire par l'argent des Corbasiens directement. Dans un contexte où de nombreuses familles voient leur pouvoir d'achat diminuer et où certaines renoncent à travailler en raison du coût trop élevé de la garde d'enfants, il nous paraît indispensable d'encadrer strictement ce dispositif et d'en garantir la transparence et la proportionnalité.

Nous trouvons que le texte manque de précision sur plusieurs points essentiels :

- les modalités concrètes de contrôle des factures présentées ;
- la manière dont sera vérifié le reste à charge réel après déduction des aides existantes, notamment celles de la CAF ou les avantages fiscaux ;
- les garanties mises en place pour éviter tout risque de double financement ou d'abus ;
- l'existence ou non d'un plafond annuel de remboursement, afin de permettre une anticipation claire de l'impact budgétaire pour la Commune ;
- les modalités précises d'application du plafond horaire fixé au niveau du SMIC, et notamment s'il s'applique par enfant ou par élu.

Enfin, nous estimons que le dispositif proposé pourrait être mieux ciblé afin de rester équilibré et proportionné.

C'est pourquoi, dans un esprit constructif, notre groupe souhaite formuler trois propositions d'amendement, que Laurence MOULIN va vous distribuer maintenant.

La modification n° 1, concernant la limitation de l'âge des enfants ouvrant droit au remboursement, nous proposons de modifier la délibération, afin de fixer l'âge maximal des enfants ouvrant droit au remboursement des frais de garde à 13 ans au lieu de 16 ans. Cette modification vise à cibler le dispositif sur les situations où la garde d'un enfant demeure réellement indispensable, tout en garantissant une utilisation mesurée et responsable de l'argent des Corbasiens.

Modification n° 2, concernant la limitation des situations ouvrant droit au remboursement, nous proposons de modifier la délibération afin de prévoir que le remboursement des frais de garde d'enfants ou d'assistance aux personnes dépendantes soit limité aux situations suivantes : les séances du Conseil municipal, les réunions de commissions municipales dont l'élu est membre, les réunions des assemblées délibérantes et des bureaux des organismes où l'élu a été désigné pour représenter la Commune.

Cette modification vise à concentrer le dispositif sur les obligations essentielles du mandat municipal et à garantir une utilisation rigoureuse et proportionnée des finances publiques. Notre démarche n'est pas de remettre en cause le principe même de ce dispositif, mais de veiller à ce qu'il soit juste transparent, proportionné et respectueux de l'utilisation de l'argent public et des efforts demandés à l'ensemble des Corbasiens.

En effet, la participation à des fêtes, en tant qu'élu, ne doit pas être prise en charge financièrement par les Corbasiens. Venir à une commémoration en famille est aussi une manière de perpétuer le devoir de mémoire. D'ailleurs, comme vu à la délibération 2, les élus de votre majorité sont d'ailleurs grandement indemnisés pour leurs fonctions.

Ainsi, la modification proposée s'inscrit dans une volonté de bonne gestion et de transparence et de respect des contribuables, tout en maintenant les conditions nécessaires à l'engagement des élus dans leur fonction essentielle.

Modification n° 3, nous demandons qu'un état récapitulatif des dépenses soit communiqué deux fois par an en détaillant le montant de la dépense et l'objet par élu sollicitant un remboursement.

Nous vous remercions.

MONSIEUR LE MAIRE

Très bien. Nous suspendons la séance pour 15 minutes.

Suspension de séance de 15 minutes

MONSIEUR LE MAIRE

Nous allons reprendre, nous attendons juste une élue. Bien, merci. Nous allons reprendre. Donc, nous avons analysé votre amendement. Plusieurs points sur cet amendement.

La première des choses, c'est que cette délibération, vous en doutez, elle est basée sur des articles, des articles du CGCT, qui donne le cadre de ce genre de... de délibération. En l'espèce, c'est le 2123-1 et le 2123-18-2 du code général des collectivités territoriales. Donc, évidemment, on ne fait pas n'importe quoi. Et toute la délibération a été construite avec des experts, notamment les agents, pour faire en sorte que le cadre qui est proposé respecte évidemment le cadre... légal – pardon – et juridique.

Maintenant, sur le fond de votre amendement, 13 ans ou 16 ans ? Discussion. J'ai envie de dire : pourquoi pas ? Mais encore faut-il qu'on en ait parlé avant. On s'est vu vendredi, donc là, vous ne vous... voilà.

²Le deuxième des points, c'est que vous nous mettez trois choses dans le même et unique amendement. Donc, on ne peut pas choisir 13 ans et faire la chose d'après.

Et puis, vous avez dû faire un copier-coller malencontreux parce qu'au verso, entre l'article modifié dans les propositions de vote, le texte initial et le texte proposé, c'est exactement la même chose. Donc, même si on voulait voter pour, ce n'est pas possible, votre amendement, il n'est pas... il n'est pas valable... il n'est pas recevable. Vous regardez au verso, c'est la même chose, votre texte initial et votre texte proposé.

Donc, pardon, mais donc la prochaine fois, suggestion, vous en parlez avant, comme ça, on évite quand même une heure d'interruption de séance et puis on avance sur le sujet en collaboration.

Maintenant, je vais vous le dire, vous avez demandé que ça soit revu deux fois par an qu'on voit ces frais et où on en est, pas de problème. Vous avez l'opportunité de poser des questions orales à la fin de chaque CM. Donc, je vous invite deux fois par an à nous poser des questions orales sur les frais de

garde qui ont été dépensés et nous vous répondrons sans aucun souci parce qu'effectivement – et vous avez raison – c'est de l'argent public.

Donc, je vous propose de passer au vote cet amendement qui n'est pas recevable compte tenu d'un certain nombre de faits que je viens de vous expliciter.

Qui est contre cet amendement ? Qui est pour ? Vous votez... enfin, Madame KACI ?

MONSIEUR LE MAIRE

Hors micro

Et donc, sept votes pour, c'est ça ? Très bien. Cet amendement est rejeté.

Amendement rejeté

Il y avait une deuxième intervention, Mme GAUSSUIN-PISKULA.

MADAME SANDRA GAUSSUIN-PISKULA

Mesdames, messieurs, chers collègues, bonsoir.

La délibération qui vous est proposée aujourd'hui pourrait, à première vue, apparaître comme une mesure technique presque administrative, mais elle est en réalité profondément politique. Elle touche à une question essentielle : qui peut aujourd'hui s'engager dans la vie publique locale et dans quelles conditions ?

Nous savons tous ici, l'engagement municipal est exigeant – il demande du temps, de la disponibilité, une présence régulière –, mais cette exigence n'est pas vécue de la même manière pour tous. Pour certaines et certains, elle se heurte à des réalités très concrètes : garder ses enfants, accompagner un parent âgé, soutenir un proche en situation de handicap. Et ces réalités, nous devons avoir le courage de le dire clairement, pèsent encore davantage sur les femmes, sur les mères célibataires, sur celles et ceux qui, au quotidien, assument seuls ou presque la charge d'un foyer ou d'un proche dépendant.

Alors, posons la question simplement : peut-on accepter qu'en 2026, dans une démocratie locale qui se veut vivante et représentative, certains renoncent à s'engager, non pas par manque d'envie ou de compétence, mais faute de solutions concrètes pour concilier mandat et vie personnelle ? Notre réponse est non.

La mesure que nous proposons aujourd'hui est une réponse pragmatique et juste. Elle ne crée pas de privilège, elle rétablit une égalité réelle. Elle est issue de la loi et encadrée et elle permet à chacune et à chacun, en premier lieu, d'être informé de cette possibilité, et en second lieu, d'exercer pleinement son mandat sans être pénalisé par sa situation familiale ou personnelle. Nous ne voulons plus voir partir en pleine séance de Conseil municipal un ou une élu(e) pour des problématiques de garde d'enfants en – bien évidemment – situation d'urgence.

En remboursant les frais de garde d'enfants ou d'assistance à des personnes dépendantes, nous levons un obstacle très concret à l'engagement. Nous disons à toutes celles et à tous ceux qui hésitent encore : « Votre place est ici au sein de cette assemblée, votre situation ne doit pas être un frein ». C'est un choix politique clair : celui d'une commune qui agit pour l'inclusion, non pas en paroles, mais en actes ; celui d'une commune qui considère que la diversité des parcours de vie est une richesse pour la décision publique, que ceux qui s'engagent soient ou non des actifs, soient issus professionnellement du secteur public comme du secteur privé ; celui d'une commune qui refuse que la démocratie locale soit réservée à celles et ceux qui ont déjà toutes les facilités.

C'est aussi une question de dignité. Être élu, ce n'est pas devoir choisir entre son mandat et ses responsabilités familiales, ce n'est pas devoir s'organiser dans la difficulté parfois dans la précarité pour pouvoir simplement être présent.

Enfin, c'est une question de cohérence. Nous portons dans nos politiques publiques des valeurs d'égalité, d'inclusion, de soutien aux familles, d'attention aux personnes en situation de handicap. Il est normal que ces valeurs s'appliquent aussi à notre propre fonctionnement.

Par cette délibération, nous faisons un pas concret vers une démocratie locale plus ouverte, plus juste, plus représentative, une démocratie où chacune et chacun peut trouver sa place, quelles que soient ses contraintes de vie.

Je vous invite donc à l'adopter avec conviction. Je vous remercie.

MONSIEUR LE MAIRE

Merci, Sandra. Je vous propose de passer au vote sur cette délibération.

Et donc, en conséquence il est proposé au Conseil municipal :

de fixer, comme décrit ci-dessous, les modalités de remboursement de frais de garde d'enfants de moins de 16 ans ou d'assistance aux personnes âgées handicapées ou à celles, qui ont besoin d'une aide personnelle à leur domicile, engagées par les membres du Conseil municipal dans le cadre de l'exercice de leur fonction ;

de dire que les montants réglementés de prise en charge seront revalorisés en suivant la législation en vigueur ;

de dire que les dépenses seront inscrites au chapitre 65, fonction 031, compte 65312 du budget principal.

Qui est pour cette délibération ?

Hors micro

MONSIEUR LE MAIRE

Avec conviction. Merci. Qui s'abstient ? Sept abstentions. Qui est contre ? Merci pour ces beaux votes d'inclusion.

Délibération adoptée à l'unanimité

Abstention : Nathalie MOREAU, Souade KACI, Laurence MOULIN, Eric MAILLET, Sandra NONY DARTIGUES, Vivien GATCHUESI FEGUENG, Ingrid GREFFET

Nous arrivons en fin de Conseil municipal. Nous avons reçu quatre questions du groupe d'opposition, et puisque c'est la loi, je ne vais pas les lire. Je vais vous les laisser lire puisque c'est la loi. Donc, je ne sais pas qui veut prendre la parole et qui veut poser ces questions.

MADAME LAURENCE MOULIN

Moi, je vais... je vais commencer. Après, je ne sais pas si mes camarades voudront poursuivre. Effectivement, nous avons transmis quatre questions vendredi conformément au règlement intérieur de les donner 48 heures avant, je crois.

Donc, question n° 1. Le Conseil municipal a lieu un lundi soir, il avait été envisagé parfois un mercredi, est-il possible, comme cela a toujours été le cas, de prévoir un jour fixe et une certaine régularité ? Cela permettrait à chacun de s'organiser en bloquant les jours de son agenda. De même, pouvez-vous nous communiquer la date du prochain Conseil municipal et si possible les dates jusqu'à cet été ? Et afin de préparer ce Conseil municipal, est-il prévu de remettre en place des commissions thématiques ?

MONSIEUR LE MAIRE

Merci, Madame MOULIN, pour votre question.

Est-il possible, comme cela a toujours été le cas, de prévoir un jour fixe et une certaine régularité ? Nous sommes en train de poser une organisation. Nous vous tiendrons au courant sur ce point. Aujourd'hui, rien n'est décidé.

De même, pouvez-vous nous communiquer la date du prochain Conseil municipal, si possible, la date jusqu'à cet été ? Les dates ne sont pas définitivement posées. Vous aurez évidemment les convocations en temps et en heure, conformément à la loi, même plutôt, comme ce soir puisque vous l'avez eu un jour en avance par rapport à la loi.

Afin de préparer les commissions municipales, est-il prévu de remettre en place des commissions thématiques ? C'est en cours de réflexion. Pour être tout à fait transparent, je me vois mal remettre des commissions comme ce qui existait où c'était des cellules de relecture de délibérations déjà faites où il n'y avait jamais eu la possibilité de travailler le projet en amont. Donc, c'est en cours de réflexion et on va trouver un mode opératoire, pour pouvoir arriver à des délibérations communes pour éviter d'avoir des amendements de dernière minute et d'avoir à faire patienter la population pendant plus d'une heure.

Question n° 2 ?

MADAME LAURENCE MOULIN

Nous avons pu voir sur les réseaux sociaux une invitation pour l'atelier à l'accompagnement scolaire à la scolarité du 23 avril. Nous ne remettons... nous ne remettons pas en cause le bien-fondé de cette action, bien au contraire, l'activité proposée semble très intéressante. Nous voulons juste savoir comment un atelier CLAS peut être ouvert au public puisqu'il s'agit normalement, et conformément au cahier des charges de la CAF qui finance l'action, d'un atelier privé pour un groupe de 12 enfants maximum et inscrits sur l'année scolaire, la régularité étant en effet une des conditions de financement par la CAF.

MONSIEUR LE MAIRE

Merci. Alors, pour répondre à cette question qui, honnêtement, m'a surprise – je vous le dis, ça m'a surprise parce que vous êtes bien au courant de comment ça se passe puisque vous étiez aux manettes juste avant –, il s'agissait ici d'une invitation du service Jeunesse qui visait à encourager des nouveaux collégiens à s'engager dans la démarche du CLAS, euh... parce que – et vous le savez – la fréquentation pour les collégiens, elle est fluctuante, notamment, voilà, pour le collégien.

Et pourquoi ça me surprend ? C'est parce que cette notion-là, elle a été adressed... elle a été évoquée. Je vous regarde Madame KACI, parce que je pense que vous y étiez. C'était dans votre... dans votre délégation. Ce sujet a été évoqué au COPIL PEDT avec la CAF en avril 2025 lors de la demande de renouvellement des ateliers CAF, en évoquant cette particularité du CLAS Jeunesse. Et il a été évoqué pendant ce même COPIL que toutes les démarches innovantes pour attirer des jeunes collégiens ciblés par seraient bienvenues dicit ce COPIL. Donc, ça rentre exactement dans cette volonté d'inclure un maximum de personnes et de potentiels collégiens qui en ont bien besoin. Et elle vise surtout à montrer finalement ce qui peut être fait dans le cadre du CLAS à des jeunes qui ont du mal à s'engager dans la procédure qui nécessite une certaine régularité et un engagement dans l'année.

Voilà pour la réponse.

MADAME SOUADE KACI

Monsieur le Maire, juste une petite modification...

MONSIEUR LE MAIRE

Excusez-moi, qui parle ?

Hors micro

MADAME SOUADE KACI

C'est moi, je vous demande juste une petite modification. C'est que vous suivez bien, ce n'était pas ma délégation, mon périmètre n'était pas la jeunesse. Juste, c'était Mme BABE. Et puis, juste vous dire que vous ne répondez pas réellement à la question par rapport à... à la CAF en fait. Et... voilà, c'est juste ça.

MONSIEUR LE MAIRE

Alors, je ne sais pas comment plus vous répondre. Ce sujet, il a été adressé. Votre... votre crainte, si je

l'entends, c'est qu'en gros, on fasse des événements et que la CAF nous dise que ce n'est pas pris en charge. Ça a été vu en copil PEDT en avril 2025 avec la CAF et donc ça fait partie des actions qui ont été en accord pendant le copil.

Alors, c'est vrai, vous avez raison, je me suis trompé de délégation. Pendant six ans, on a eu beaucoup de mal à comprendre les splits de responsabilités entre vous et Mme BABE, on avait deux élues. Voilà.

MADAME SOUADE KACI

Je pense que moi, vous le saviez le périmètre que j'avais. J'ai été très claire, mais bon...

MONSIEUR LE MAIRE

Merci, Madame...

MADAME SOUADE KACI

... ce n'est pas grave.

MONSIEUR LE MAIRE

Question n° 3.

MADAME LAURENCE MOULIN

Cela fait un mois que le Conseil municipal est installé et que les adjoints et les conseillers délégués sont désignés, nous vous remercions de nous indiquer quand le site de la Ville sera actualisé avec l'intitulé des nouvelles fonctions, afin de permettre une meilleure communication de tous et d'éviter d'apprendre via les réseaux sociaux les fonctions de chacun.

MONSIEUR LE MAIRE

Merci, Madame MOULIN.

Donc, je vous cite, vous dites que « *les adjoints et les conseillers délégués sont désignés* », c'est inexact. Si les adjoints sont nommés, les conseillers délégués n'ont pas été désignés, contrairement à ce que vous affirmez. Quand... Oui, mais les mots ont un sens. En l'occurrence, ils n'ont pas été désignés.

Quand le site de la Ville sera mis à jour ? Eh bien, en fait, vous n'êtes pas sans savoir qu'il y a des arrêtés de délégation qui nécessitent un acte juridique formel et que ces actes doivent être validés et signés par la Préfecture. Et donc, évidemment, le site de la Ville sera mis à jour quand les arrêtés de délégation seront signés et validés. Je l'espère dans les prochaines semaines.

Par contre, il est vrai qu'on n'a pas attendu d'avoir alors ce coup de tampon pour passer au travail et donc on a un certain nombre tous. Je regarde tout le monde, tout le monde est pleinement engagé dans le projet que les Corbasiens ont adopté il y a quelques... il y a moins d'un mois. Il y a moins d'un mois,

nous étions aux manettes.

Et puis, afin d'éviter d'apprendre via les réseaux sociaux les fonctions de chacun, bon, sur cette dernière remarque, je ne vais pas rentrer dans votre souhait de polémiquer. Je ne sais pas ce que vous avez pu apprendre sur les réseaux sociaux. Je le redis, aucune communication officielle n'a été faite, et donc effectivement, on est sur le terrain, déjà, en œuvre dans la mise en place d'un certain nombre de projets. Et je m'adresse là aux Corbasiens, vous en verrez un certain nombre dans les prochaines semaines avec un certain nombre de changements.

Question n° 4 ?

MADAME LAURENCE MOULIN

Juste revenir, c'est vous même...

MONSIEUR LE MAIRE

Non, Madame, il y a qu'une question.

MADAME LAURENCE MOULIN

OK. OK.

MONSIEUR LE MAIRE

Sinon on a déjà perdu une heure...

Prises de parole en même temps

MONSIEUR LE MAIRE

On peut être là jusqu'à minuit si vous voulez, mais on a déjà perdu une heure.

MADAME LAURENCE MOULIN

Question n° 4. Nous pouvons constater que depuis un mois que vous gérez la Commune, le bar d'ambiance, pour ne pas dire le discothèque, Javoo reste fermé. Quelle suite comptez-vous donner à cet arrêté administratif ? Et quelles sont vos exigences pour une potentielle réouverture ?

MONSIEUR LE MAIRE

Alors, il n'est pas fermé depuis un mois. Il était fermé avant suite à un arrêté que votre majorité a signé.

Quelle suite ? On va continuer évidemment d'instruire le dossier en lien avec eux et je le redis, je me suis engagé à leur proposer une date de rencontre avant la fin du mois d'avril, ce que je ferai.

Quelles exigences ? Elles sont simples et d'ailleurs, ce ne sont pas des exigences, ce n'est pas le maire qui met des exigences. C'est des prérequis de conformité à la réglementation. Et on a principalement deux : un prérequis de conformité sur des règles d'urbanisme et un prérequis de conformité sur des règles de sécurité. Voilà ce que je peux vous dire sur ce point.

Nous arrivons à la fin. Nous avons deux interventions de fin de séance.

Une intervention de l'opposition, je vous écoute. Merci.

MADAME NATHALIE MOREAU

Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les élus, mesdames et messieurs, nous souhaitons revenir sur l'organisation du Conseil municipal d'installation qui a marqué le début de ce nouveau mandat. Nous avons été surpris par le caractère particulièrement festif, voire ostentatoire, donné à cet événement : installation sous chapiteau, présence d'un traiteur, dispositif de sonorisation extérieur, autant d'éléments qui relèvent davantage d'une mise en scène que d'une séance solennelle et républicaine.

Plus encore, il apparaît que l'ensemble de cette organisation a été anticipée et préparée en amont, la semaine précédant le Conseil municipal d'installation, avec la mobilisation des services municipaux alors même que vous n'étiez pas encore officiellement élu maire. Cela pose à nos yeux une question de méthode et de respect des cadres institutionnels.

Nous nous interrogeons également sur le coût global d'un tel dispositif qui semble loin d'être négligeable. Dans un contexte où chaque dépense publique doit être mesurée, justifiée et orientée vers l'intérêt général, ce choix interroge.

Au-delà du coût, c'est aussi le message envoyé qui nous questionne. Était-il réellement nécessaire de donner à ce moment républicain une dimension que l'on pourrait qualifier de bling-bling financé par des impôts des Corbasiens ? Nous pensons, pour notre part, qu'un format plus sobre aurait été à la fois plus approprié et plus respectueux des deniers publics. Un vin d'honneur dans la salle des fêtes aurait largement suffi à marquer ce moment important de la vie démocratique locale.

Nous appelons donc à davantage de sobriété, de transparence et de sens des priorités dans l'organisation des événements municipaux.

De plus, nous souhaitons exprimer notre étonnement face à la première décision prise par votre majorité le premier jour ouvré de votre mandat, soit le lundi 23 mars : changer la couleur du logo et plus largement l'ensemble de la signalétique de la ville. Et seulement... et cela, seulement 15 jours après le changement de toute la signalétique de la ville qui s'est déployée sur une période de deux ans. Ce choix nous interpelle tant sur le fond que sur la forme.

Sur le fond, d'abord, car nous pensons qu'il existe aujourd'hui des priorités bien plus urgentes pour les Corbasiens. Nos concitoyens attendent des réponses concrètes à leurs préoccupations quotidiennes : le pouvoir d'achat, la qualité des services publics, la sécurité ou encore l'accompagnement des plus fragiles. De la même manière, les agents municipaux expriment des besoins réels en matière de conditions de travail, de reconnaissance et de moyens pour accomplir leur mission.

Sur la forme ensuite, car une telle décision, qui engage l'image de la Ville, mais aussi des dépenses publiques, aurait mérité d'être expliquée, partagée et peut-être même concertée. Nous nous interrogeons en particulier sur le coût global de cette opération. Changer un logo ne se limite pas à un simple visuel, cela implique la mise à jour de l'ensemble des supports de communication, de la signalétique urbaine, des documents administratifs et des équipements.

Dans un contexte budgétaire contraint, chaque euro dépensé doit être justifié et orienté vers l'intérêt direct des habitants. Plus largement, nous appelons à recentrer l'action municipale sur les priorités essentielles, répondre aux besoins des Corbasiens et donner aux agents les moyens d'assurer le service public, un service public de qualité. C'est pourquoi nous vous demandons d'ici le prochain Conseil municipal de nous indiquer le montant total des dépenses liées au Conseil municipal d'installation et au changement de l'ensemble de la signalétique de la ville. Nous vous remercions.

MONSIEUR LE MAIRE

Merci, pour votre intervention. Vous n'allez pas avoir le plaisir d'attendre jusqu'au prochain Conseil municipal. Donc, nous avons donné un certain nombre de choses. Sébastien, je crois que tu as une intervention.

MONSIEUR SÉBASTIEN GILLE

Oui, merci. Alors, juste avant, je voulais revenir sur trois points.

Déjà, présenter nos excuses pour l'attente excessive sur ce Conseil. Ce n'est pas comme ça que ça doit se passer. On avait prévu de faire un Conseil court pour ce premier.

Et je voulais aussi associer à mes excuses Kyrian que je remercie aussi d'être aux manettes justement de la caméra pour permettre la retransmission et que tous les élus soient, comme on l'a toujours indiqué, filmés. Merci encore Kyrian. Ça, c'était le premier point.

Le deuxième point, vous n'entendrez pas, moi, vous couper la parole, ça fait partie de mes valeurs. Donc, je m'adresse aux différentes coupures de parole qui a pu avoir, pour moi, ce n'est pas du tout du tout adapté à la posture que vous devez avoir en Conseil municipal et je n'ai pas du tout de problème... Vous voulez me couper Madame KACI, coupez-moi !

Hors micro

MONSIEUR SÉBASTIEN GILLE

Bah oui. Très bien, ouais.

Hors micro

MONSIEUR SÉBASTIEN GILLE

Non non non. Bah, non non, c'est mon intervention là. Vous voulez couper, voilà, donc ça tombe bien.

Merci. Non, merci, merci.

Donc, c'est un profond manque de respect, je n'ai pas de problème pour en parler puisque je suis nouveau dans ce Conseil municipal. Ça, c'est le deuxième point.

Et le troisième, j'ai vu que vous étiez en train de filmer aussi avec vos téléphones, ce que vous avez reproché à l'opposition précédente. Je voulais simplement vous rappeler que justement, dans notre souci d'ouverture, la caméra filme l'intégralité des élus et vous êtes largement visible sur les réseaux sociaux. Vous pourrez même utiliser ces images comme vous l'avez fait sur votre page « Vivons Corbas » lors du Conseil d'installation. Et je pense que vous aussi, vous pouvez aussi nous remercier parce que c'est une belle évolution. En tout cas, nous, on en est très fiers. Voilà.

Et je vais commencer mon intervention. 30 jours, 30 jours que nous avons pris nos fonctions, 30 jours pendant lesquels nous avons apprivoisé tous les sujets, pris connaissance des dossiers, rencontré les agents, échangé, écouté, appris, beaucoup appris. Bref, nous sommes au travail. Et oui, dès les premiers jours, nous avons choisi de poser notre patte, en faisant évoluer l'identité visuelle de la ville, pas un changement de charte graphique, juste un changement de couleur du logo. Et là, vos réactions, chers élus de l'opposition, n'ont pas tardé, je m'y attendais encore ce soir, sur les réseaux sociaux, y compris sur la page de la Ville, le sens des priorités, le coût, les critiques basiques que vous avez l'habitude de formuler. À peine le temps d'agir que déjà vos commentaires fusaient.

Alors, je vais vous le dire clairement, non, nous ne sommes pas là pour tout casser. Non, nous ne sommes pas là pour tout révolutionner. Non, nous ne sommes pas là pour dépenser sans compter. Mais oui, nous sommes là pour faire évoluer, améliorer et surtout, moderniser. Alors, soyez rassurés.

Chers élus de l'opposition, le changement de couleur du logo n'engendrera pas de dépenses inconsidérées. Alors, j'ai entendu des faussetés tout à l'heure avec le changement de signalétique. Je ne vais pas me vrombir dessus, ce n'est pas l'objet ce soir. Vous aviez décidé à tort ou à raison de dépenser plusieurs milliers d'euros pour changer la charte graphique. Nous assumons, c'est votre étage, c'était votre... votre travail, mais nous faisons avec, et je vous le dis, on fera des ajustements.

Et en toute transparence, à ce jour, 495 € de mise à jour du site que l'on aurait sans doute pu éviter avec un contrat de maintenance adapté. En tout cas, moi, c'est ce que j'aurais fait personnellement. 468 € de banderoles podium pour les prochains événements de la Ville, oui, ça, nous l'avons engagé. Et nous avons également changé un stand parapluie, mais il a été malheureusement cassé pendant votre mandat, donc dans tous les temps, eh bien, le changer, donc on l'a changé. Voilà. Et ça, ce n'est pas une question de couleur du logo et c'est ce que nous avons fait.

Pour le reste, je ne reviens pas sur les faussetés qui ont été dites sur la signalétique. Tout ce qui est support imprimé, outils, en effet, signalétique, nous verrons progressivement au fil de l'usure et de l'état des stocks et des besoins de la Ville, ce que nous ferons. Voilà. Pour l'instant, on s'arrête là, sur les outils digitaux et les supports dont nous avons besoin à très court terme.

Donc, j'espère que vous êtes rassurés. On ne va pas tout changer tout de suite maintenant, on va attendre que les choses se fassent. Et croyez-moi... vous avez pas mal de questions sur les coûts pendant ce Conseil et ça semble vous préoccuper, et croyez-moi, ça me préoccupe aussi.

Permetts-moi... permettez-moi – pardon – juste une remarque. J'ai été – et je le dis – très très très franchement surpris par l'abondance et la pluralité des objets professionnels vulgairement appelés « *goodies* » de la Ville de Corbas. J'ai découvert à mon arrivée une véritable caverne d'Ali Baba avec le budget qui va avec. Et lui, en effet, il mérite clairement d'être interrogé, et sur ce point, soyez également rassurés, nous allons réajuster ce budget.

Je voulais également profiter de cette intervention, pardon, pour saluer le travail des agents que j'ai rencontrés, qui travaillent sur mon périmètre d'action. Depuis 30 jours, les idées fusent, les échanges sont riches, les projets avancent et avancent vite. La créativité – qui est peut-être un mot qu'on avait un peu perdu – déborde. Et cette créativité qui va de pair avec la modernité, comptez sincèrement sur moi pour la libérer au maximum.

Un grand merci aux équipes, notamment aux équipes Communication, Festivités et Techniques avec qui j'ai beaucoup travaillé notamment sur de nouveaux événements. Alors quand je dis « nouveaux événements », je ne parle pas de faire démultiplier les événements, je parle de faire mieux de manière plus ambitieuse et différemment, car j'ai découvert une organisation avec une multiplication d'événements d'inauguration dans tous les sens – peut-être que c'était le fait du calendrier électoral – et derrière cette organisation, des équipes fortement sollicitées, parfois jusqu'à saturation. Eh bien, ça, ce n'est pas notre vision et ce ne sera pas notre fonctionnement.

Nous travaillerons l'événementiel de la Ville autrement : moins d'événements, mais plus ambitieux, des rendez-vous qui rassemblent, qui marquent, qui attirent et font rayonner Corbas vers l'extérieur, parce qu'un événement... le brouhaha est insupportable, parce qu'un événement doit être un moment attendu, pas un rendez-vous de plus dans un agenda déjà saturé. Alors, oui, nous procéderons à des modifications que vous découvrirez prochainement.

Côté nouveauté, je peux tout de même vous annoncer que nous aurons le plaisir de mettre en place une belle *fun zone* à l'occasion de la Coupe du monde de football 2026, afin de pouvoir suivre un maximum de matchs de l'équipe de France de foot tous ensemble. Je vous donne d'ores et déjà rendez-vous le 16 juin prochain pour le match France-Sénégal sur le parvis de la Mairie et en salle des fêtes qui seront pour le coup habillés aux couleurs de l'événement. Et vous le savez déjà, le 14 juillet fera son grand retour, avec une belle fête populaire au parc des Loisirs, plein de surprises qui se conclura par un feu d'artifice aux couleurs de notre beau drapeau bleu-blanc-rouge.

Avant de terminer, je veux également exprimer ma fierté et la fierté de toute notre majorité de voir Nolan BRISOIRE, 19 ans, conduire la prochaine cérémonie Henri Arnaud ce vendredi 24 avril. C'est vraiment une fierté Nolan.

Et donc, pour terminer, vous le savez, ce week-end, parce qu'on va le terminer en fanfare ou en banda, ce week-end, Corbas sera à l'honneur avec un événement à ne rater sous aucun prétexte, les 20 ans du carnaval de Corbas. Je veux saluer... je veux saluer – pardon – ici l'engagement remarquable de toute l'équipe des carnavaliers de Corbas qui font vivre cet événement depuis des années à Corbas, mais aussi à l'extérieur, en faisant rayonner notre ville avec toujours la même passion et le même enthousiasme. Je vous invite donc toutes et tous à venir nombreux partager ce moment de convivialité et faire la fête avec eux et avec nous. Je vous remercie.

MONSIEUR LE MAIRE

Merci, Sébastien.

On arrive à la fin, je souhaite conclure ce Conseil municipal en apportant quelques éléments de clarification au regard de plusieurs prises de parole publiques récentes, parce qu'à un moment donné, il faut savoir distinguer ce qui relève des faits et ce qui relève du commentaire.

S'agissant de l'organisation du premier Conseil municipal, des ajustements ont été nécessaires. Celui du 20 mars, sous la responsabilité de l'équipe sortante, a dû être repoussé au samedi 21 mars suite déjà à des problèmes de convocation. À notre prise de fonction, des ajustements subis, importants et non prévus ont été nécessaires. Nous les avons traités, ce qui avait conduit à la bonne tenue du Conseil municipal de ce soir. Et je veux aussi remercier les agents.

Entendez-moi bien, ce qui compte, ce n'est pas qu'il y ait eu des ajustements, c'est la façon dont ils ont été traités. Aujourd'hui comme dans toute période d'installation, nous trouvons des solutions à chaque problème avec méthode, professionnalisme et détermination, avec les élus et les services. Je constate, en revanche, que certains choisissent de transformer ces situations en polémiques publiques en affirmant des choses fausses, sans preuve et en oubliant le passé. C'est un choix, ce n'est pas le nôtre.

Il y a une différence entre exprimer une opinion et réécrire les faits. Il y a des interprétations ou récits qui circulent, je ne rentrerai pas dans ces logiques de confrontation ou de relecture permanente. Les propos prononcés, les gestes déplacés, le 15 mars dernier, ne sont pas à la hauteur de ce qu'on peut attendre d'une soirée électorale même quand on perd. Et ce n'est pas le rôle du maire ni de la majorité de les commenter.

Notre majorité a fait un autre choix, celui de travailler, d'organiser, de stabiliser et de rapidement mettre en place nos engagements. Notre responsabilité est d'assurer un fonctionnement sérieux, transparent et respectueux de nos institutions.

Depuis notre installation, je souhaite que nous construisions une démocratie locale la plus ouverte possible respectueuse de tous les élus. Et sur ce point, n'en déplaise, les faits sont là. Des moyens ont été mis à disposition, les conditions d'exercice du mandat ont été améliorées et l'accès à l'information a été facilité. Mais le respect de l'opposition ne se proclame pas, il se démontre et nous le démontrons par des actes.

Dans cet esprit, j'annonce ce soir la mise en place de groupes de travail associant l'ensemble des élus, majorité comme opposition. Le premier portera sur l'évolution du règlement intérieur du Conseil municipal, afin de garantir un cadre de travail à la fois efficace et respectueux de chacun. D'autres suivront dans un esprit de responsabilité partagée.

Je veux également être très clair, les habitants de la ville doivent être respectés. Ils ont choisi démocratiquement un projet politique. Nous accueillerons toutes les propositions qui viendront l'enrichir, mais je le dis aussi avec force, nous lèverons tous les blocages qu'on viendrait nous mettre sur notre route de façon malveillante.

Le deuxième point qui est important, c'est que les agents municipaux ne doivent en aucun cas être pris dans les débats politiques. Ils ne doivent pas être instrumentalisés politiquement. Ils font leur travail avec engagement et ils méritent le respect de tous. Les faits... les faits que j'ai pu constater depuis mon arrivée sont inadmissibles. Et je le dis avec fermeté, nous appliquerons notre principe de tolérance zéro par tous les moyens, y compris juridiques.

Enfin, je crois qu'il nous faut collectivement faire un choix, soit nous restons dans les commentaires suivant l'esprit revancharde, les polémiques et les relectures du passé, soit nous nous concentrons sur l'essentiel. Et l'essentiel, c'est faire avancer la Ville conformément au projet démocratiquement choisi par les Corbasiens. Avec la majorité, nous avons fait ce choix, celui de l'action, de la responsabilité et de l'intérêt général, et c'est sur cela que je souhaite que nous soyons jugés.

Je vous remercie pour votre attention. Et je tiens aussi à m'excuser pour le public, puisque ce Conseil municipal a été long. J'espère qu'à l'avenir, il sera plus court.

Je lève la séance. Merci beaucoup.

Benoît
EDACLA S



BRISOIRE Nolan



Ingrid
GREFFET

